BULLETIN COMMUNAL

STAVELOT - COO - FRANCORCHAMPS

Juin 2023

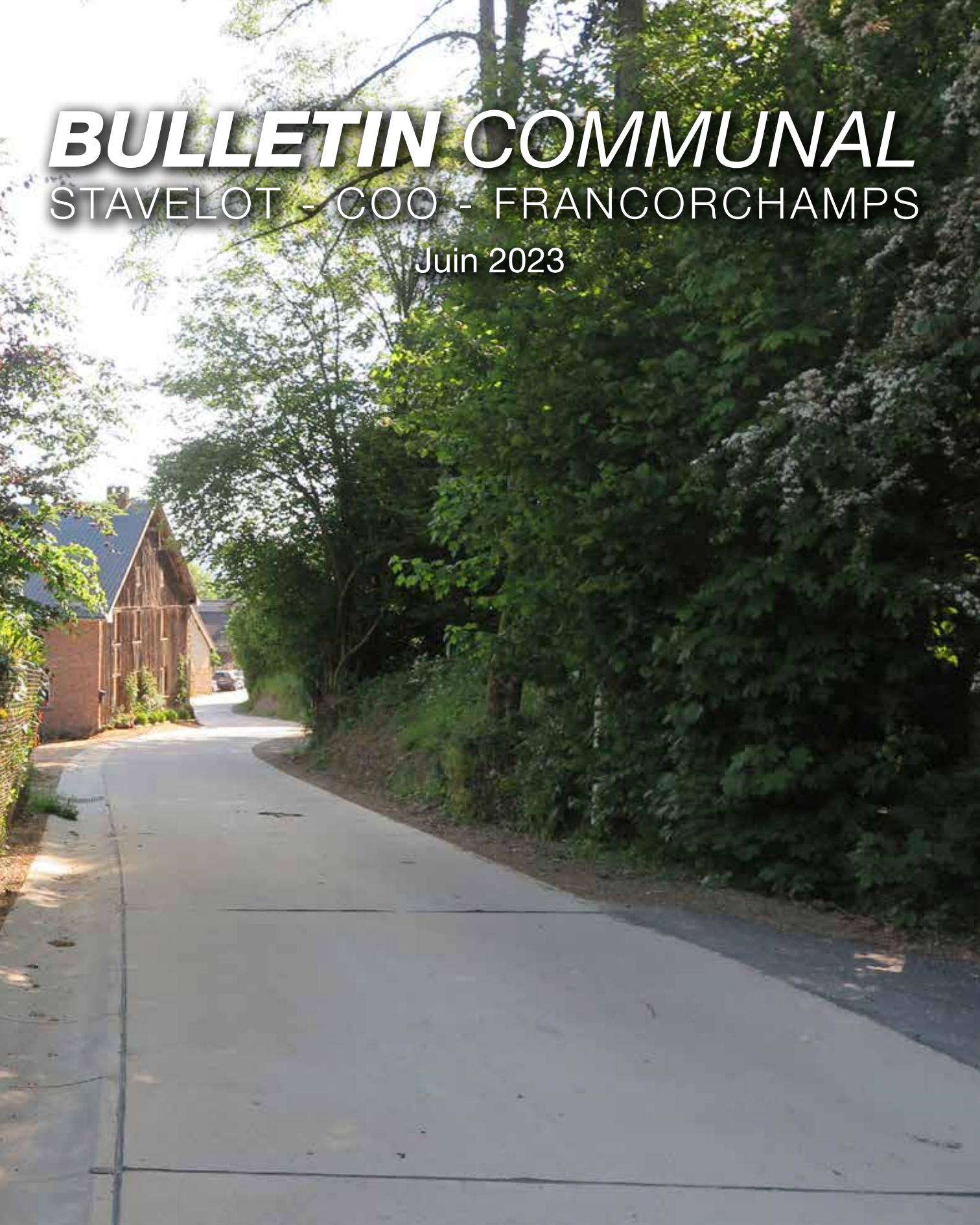

LE MOT DU BOURGMESTRE

Thierry de BOURNONVILLE
Le Bourgmestre

Chère Madame,
Cher Monsieur,

L'année 2023 a bien débuté. Quelques bonnes nouvelles sont parvenues dans différents domaines.

Certains se souviennent peut-être de la faillite de la société DDGP, organisatrice des Grands Prix 2004 et 2005. C'est déjà loin …

Si 2004 nous avait été défavorable suite à une erreur de procédure, 2005 restait pendant devant divers tribunaux.

Le 13 avril 2023, un arrêt de la Cour Constitutionnelle a confirmé que les Villes (Stavelot et Malmedy) sont compétentes pour lever les taxes sur les recettes brutes des spectacles et divertissements. La Cour d'Appel de Mons a entériné un accord entre les Villes et le curateur a déclaré le litige sans objet. Le curateur va donc clôturer la faillite. C'est une excellente nouvelle et nous reviendrons plus tard sur les montants exacts que notre Ville va percevoir.

Dans un autre domaine, plusieurs chantiers communaux sont terminés.

Villers et la route de Wanne en font partie. Pour cette dernière, voici une entrée de ville bien plus avenante qu'auparavant.

Notre Centre culturel travaille lui au renouvellement de son Contrat – Programme 2025 – 2029. C'est durant cette période qu'il devrait enfin disposer d'une salle à la mesure de ses ambitions. Après de longues discussions avec l'AWaP et nos architectes, la deuxième réunion de patrimoine a eu lieu le 10 mai 2023. Plus rien ne s'oppose à l'introduction d'un permis d'urbanisme. On peut donc être optimiste et envisager les premiers travaux début 2024.

En ce qui concerne le tourisme, le beau projet de parc pour camping-cars évolue bien et a été soumis au dernier Conseil communal.

Les travaux d'agrandissement de la Maison des Jeunes évoluent aussi à grands pas.

Notre service technique y montre tout son savoir-faire et nous sommes heureux de la détermination de notre Collège en faveur de la jeunesse. Cela s'est réalisé en parfaite entente avec les aînés qui trouvent maintenant leur bonheur dans les locaux du RCSS et qui, par ailleurs, ont vu leurs moyens augmentés.

N'hésitez pas non plus à vous rendre dans les bois d'Amermont afin de parcourir le magnifique sentier sensoriel mis à la disposition des personnes à mobilité réduite et autres usagers. L'endroit est superbe tout comme la réalisation par les services communaux.

En matière d'aménagement du territoire, le Master Plan est terminé et l'Opération de Rénovation Urbaine a permis de constituer 14 fiches avec des projets très intéressants et des subsides à la clé. Quant à la Commission issue du Programme Communal de Développement Rural, elle fonctionne bien et engrange énormément de réflexions et de pistes pour l'avenir de nos villages.

Comme d'habitude, je vous invite à consulter les différentes rubriques rédigées par les membres du Collège communal avec l'appui de leurs services respectifs.

Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce nouveau Bulletin communal ainsi qu'un bel été.

Votre dévoué,
Th. de BOURNONVILLE, Bourgmestre.

LE COMPTE COMMUNAL 2022

Le service ordinaire de l'exercice 2022 se solde par un boni budgétaire de 1.301.829,06 €. Il est intéressant de voir d'où provient ce résultat et de le comparer avec les prévisions budgétaires. Le tableau de synthèse suivant est, à ce titre, intéressant :

ORDINAIRE	Compte 2022	Dernière MB 2022
Total recettes ex. propre	13.142.062,72	13.223.637,87
Total dépenses ex. propre	12.846.658,72	13.055.295,44
Résultat exercice propre	**295.404,00**	**168.342,43**
Total recettes ex. antérieurs	2.112.542,11	1.152.898,31
Total dépenses ex. antérieurs	774.898,18	142.428,52
Engagements reportés 2021		620.184,45
Résultat exercices antérieurs	**1.337.643,93**	**1.010.469,79**
Résultat avant prélèvement	1.633.047,93	1.178.812,22
Recettes de prélèvement	0,00	0,00
Dépenses de prélèvement	331.218,87	412.399,39
Résultat général	**1.301.829,06**	**766.412,83**

A l'exercice propre, la différence entre le résultat du compte 2022 et celui de la dernière modification budgétaire est de 127.061,57 €.

On constate une légère surestimation au budget en recettes (81.575,15 €) et une surestimation en dépenses (208.636,72 €).

Le boni de la dernière MB 2022 s'élevait donc à 766.412,83 €. Depuis, il a été recalculé lors de l'élaboration du tableau de synthèse du budget 2023 à 1.010.987,57 €.

Par conséquent, nous pourrons, dès lors, augmenter celui-ci de 290.841,49 € dans la MB 01/2023. Cette injection est plus conséquente qu'en 2022 et 2021.

Les dépenses

	Compte 2021	Compte 2022	Différence	Pourcentage
Personnel	5.024.959,15	**5.532.625,81**	+ 507.666,66	+ 10,10 %
Fonctionnement	2.480.151,80	**2.512.443,25**	+ 32.291,45	+ 1,30 %
Transferts	3.005.723,00	**3.172.637,59**	+ 166.914,59	+ 5,55 %
Dette	1.250.543,40	**1.384.716,07**	+ 134.172,67	+ 10,73 %
	11.761.377,35	**12.602.422,72**	+ 841.045,37	+ 7,15 %

Budget final 2022
5.535.593,71
2.680.697,51
3.194.932,83
1.399.835,39
12.811.059,44

Le personnel

En augmentation de 10,10 % par rapport au compte 2021 :

- Evolution de carrières.
- Mouvements naturels du personnel (départs, remplacements, …).
- Multiples indexations des salaires.
- Renfort dans certains services.
- Départs à la retraite et remplacements.
- Cotisation de responsabilisation.
- Cotisation 2ème pilier de pension pour le personnel contractuel.

Surestimation très légère des prévisions budgétaires de 2.967,90 €… avec plusieurs dépassements de crédits à certaines fonctions qu'il conviendra de justifier à la Tutelle.

Le Fonctionnement

Hausse de 1,30 % par rapport au compte 2021 principalement liée au coût de l'energie. Toutefois, cette augmentation est limitée grâce à l'effort collectif des différents Chefs de services et Echevins.

Les transferts

- En augmentation de 5,55 % par rapport au compte 2021. L'intervention communale pour le CPAS évolue de 188.386,21 € par rapport à l'exercice précédent. Les avantages sociaux ne sont plus repris sur l'exercice propre et la Fabrique d'église de Stavelot doit faire face à d'importants travaux de sécurisation au niveau de l'Eglise Saint-Sébastien.
- Estimations budgétaires proches de la réalité (22.295,24 €).

La dette

- En évolution de 9,69 % par rapport à 2021. Charge pleine (intérêts et capital) pour les emprunts consolidés et intérêts uniquement pour nouveaux emprunts et les ouvertures de crédits.
- Légère surestimation budgétaire en cet exercice 2022.

PRÉLÈVEMENTS ET PROVISIONS

Comme prévu au budget, un prélèvement sur le service ordinaire a été enregistré au niveau de la vente de bois de sciage, soit un montant de 35.000 €.

En matière d'alimentation du fonds de réserve extraordinaire, un prélèvement du service ordinaire vers le service extraordinaire a pu être envisagé au compte à concurrence de 296.218,87 €. Au 31.12.2022, le fonds de réserve extraordinaire s'élève à 1.200.779,19 €.

Quant à notre fonds de réserve ordinaire, au 31.12.2022, il s'élève à 977.952,91 €.

LES RECETTES

	Compte 2021	Compte 2022	Différence	Pourcentage
Prestations	1.366.429,89	**1.267.674,83**	- 98.755,06	- 7,23 %
Transferts	10.840.589,78	**11.791.992,68**	+ 951.402,90	+ 8,78 %
Dette	86.805,69	**82.395,21**	- 4.410,48	- 5,08 %
	12.293.825,36	**13.142.062,72**	+ 848.237,36	+ 6,90 %

Budget final 2022
1.249.734,56
11.891.610,88
82.292,43
13.223.637,87

LES PRESTATIONS

- Diminution par rapport au compte 2021 de 7,23 %. Nos ventes de bois sont moins fructueuses qu'en 2021 en raison d'états de martelage moins fournis.
- Estimations budgétaires réalistes.

Les transferts

- Augmentation de 8,78 % par rapport à 2021 (plusieurs aides et subventions reçues).
- Surestimation budgétaire habituelle au niveau des taxes (dont certaines ne peuvent être enrôlées sur l'exercice propre). Quelques soldes de subventions n'ont pu être enregistrés au moment de la clôture du compte mais ils sont rares.

La dette

- A la baisse de 5,08 % par rapport au compte 2021, lié au nettoyage de la classe 4, moins conséquent en cet exercice.
- Prévisions budgétaires très réalistes.

Le service extraordinaire de l'exercice 2022 se solde par un mali de 586.784,75 € dont le détail est repris dans le tableau de synthèse suivant :

EXTRAORDINAIRE	Compte 2022	Dernière MB 2022
Total recettes ex. propre	839.749,45	1.253.798,32
Total dépenses ex. propre	1.219.257,89	1.311.490,38
Résultat exercice propre	**- 379.508,44**	**- 57.692,06**
Total recettes ex. antérieurs	3.136.942,95	1.951.955,40
Total dépenses ex. antérieurs	3.315.325,49	1.671.634,95
Engagements reportés 2021		1.865.293,83
Résultat exercices antérieurs	**- 178.382,54**	**280.320,45**
Résultat avant prélèvement	-557.890,98	222.628,39
Recettes de prélèvement	1.067.143,63	1.123.244,15
dépenses de prélèvement	1.096.037,40	1.096.037,40
Résultat général	**- 586.784,75**	**249.835,14**

Ce résultat budgétaire s'explique, une fois de plus, par le fait qu'il existe un déséquilibre entre le rythme d'enregistrement des dépenses et celui des recettes.

Ainsi, si on analyse les projets 2022 qui devaient être financés par emprunts, la dépense a bien été engagée sur l'exercice courant mais l'emprunt (la recette) ne sera mis à disposition de la Ville qu'en 2023 et apparaitra dans le compte 2023 aux exercices antérieurs 2022.

Dépenses financées par emprunt	Engagement	Emprunt budget	Emprunt compte	Diff. dépense/ recette
Réparation mur Stockeu	85.000,00	85.000,00	0,00	- 85.000,00
Camion brosse	248.413,00	248.413,00	0,00	- 248.413,00
Véhicule 4 x 4 hybride	44.503,90	44.503,90	0,00	- 44.503,00
Camion porte-conteneurs	160.000,00	160.000,00	0,00	- 160.000,00
Entretiens extraordinaires voiries 2021	299.868,07	299.868,07	0,00	- 299.868,07
				- 837.784,07

Une minorité de projets sont reportés à 2023, c'est le cas pour le logiciel de gestion des Ordonnances de Police, la réhabilitation et l'agrandissement du bassin d'orage et l'auteur de projet pour l'aire de motor-home.

- Le taux de réalisation est de 87,58 % en cet exercice 2022. Font donc partie de ce compte :
- Les budgets participatifs pour les évènements récréatifs (Plan de Relance) : 19.686,77 €.
- L'équipement de la salle du Conseil communal pour la retransmission des séances : 32.526,30 €.
- L'achat d'un bâtiment sur le Route de Wanne : 32.203,60 €.
- La pose d'une clôture (fermeture du Circuit) : 22.860 €.
- L'auteur de projet pour le site des Etangs : 25.000 €.
- **L'augmentation de capital pour la RCA : 50.000 €.**
- **L'acquisition des parcelles à Ster : 1.500 € et aux Etangs : 7.000 € (suppression de cet achat en 2023).**
- Les travaux relatifs au Plan Trottoirs : 40.000 €.
- **La remise en état des berges du Rohon : 50.000 €.**
- La réparation du mur au Stockeu : 85.000 €.
- L'adaptation des différents horodateurs : 48.970,29 €.
- L'acquisition d'un piano pour l'Académie de Musique : 8.363 €

Une subvention exceptionnelle pour des travaux à la Salle L'Aurore de Ster : 35.000 €.

La remise en état de la Plaine de jeux des Bressaix : 49.292,98 € et de la ligne droite de la piste d'athlétisme : 140.000 €.

L'achat de parts à la société du Circuit de Spa – Francorchamps : 4.723 €.

L'extension de la mission Pluris (Rénovation urbaine) : 33.880 €.

Il est à noter que les investissements repris en gras dans liste ci-dessus ont été financés par le fonds « inondations » constitué en 2021. Pour rappel, un montant s'élevant à 587.719,30 € avait été octroyé par la Région wallonne suite à la reconnaissance de la Ville de Stavelot en catégorie 2. D'autres projets inscrits en 2023 seront financés avec le solde de ce fonds.

Ajoutons à cela, les investissements courants, tels que :

- Les travaux forestiers (création de voiries et boisement) : 51.903,03 €.
- Les budgets participatifs : 30.000 €.
- Les contrats d'agglomération : 83.103,38 €.

Pour les services communaux :

- L'achat de matériel informatique et de logiciel IMIO : 4.626,51 €.
- Un camion brosse : 248.413 €.
- Un véhicule hybride 4 x 4 : 44.503,90 €.

Un petit mot sur les prélèvements... En recettes, nous retrouvons les montants des investissements financés par fonds propre et des projets qui étaient en déséquilibre au compte 2021 et ont été régularisés. En dépenses, nous retrouvons une série de projets qui étaient en déséquilibre au compte 2021 et qui ont été régularisés.

En matière de financement et par rapport aux prévisions budgétaires, on peut dire :

- Qu'aucune promesse ferme n'a permis d'enregistrer un droit en 2022.
- Que les prélèvements ont été effectués à concurrence de 93,21 %.
- Que seul l'emprunt relatif au PIC 2019 – 2021 a été demandé et que les autres seront mis à disposition en 2023.
- Que quelques recettes affectées : vente excédent de voirie au Stockeu, d'un ancien chemin vicinal à Refat et d'une ancienne camionnette.

Th. de BOURNONVILLE,
Bourgmestre en charge des Finances.

TRAVAUX-MOBILITÉ-JEUNESSE-ACCUEIL TEMPS LIBRE-FOLKLORE

Fabien LEGROS
Echevin

TRAVAUX - MOBILITE

ENTRETIENS EXTRAORDINAIRES 2023

Cette année, les voiries suivantes ont été retenues pour un montant estimé de 350.000 € TVAC :

La Basse Voye (depuis le carrefour avec le Champ au Doyâre jusqu'au carrefour avec le chemin de Parfondruy et route de Coo), la voirie de la Pierre du Diable et la voirie en cul de sac à Houvegnez. (Ces travaux seront attribués après la clôture des textes du bulletin communal).

PIC (PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL) 2019-2021

- Le chantier de Villers est terminé dans le respect des délais imposés.

La voirie a été réalisée en béton afin de permettre de diminuer le coût financier de ce chantier.

Cette opération a permis de réduire la profondeur du coffre de voirie, ce qui nous a donné l'opportunité de revoir à la baisse la quantité de terres provenant du terrassement à évacuer.

Une économie de près de 100.000€ a pu être réalisée grâce à ce choix judicieux.

- Le chantier de la route de Wanne est pratiquement achevé (lors de la rédaction de l'article). Il reste quelques finitions à réaliser et des corrections à y apporter. Les nouveaux trottoirs devront rester accessibles aux piétons.

Concernant la problématique de mobilité, nous avions demandé une visite du spw mobilité mais celui-ci n'a pu venir à notre rencontre lors de la pose de la première couche d'hydrocarbonné afin d'envisager des petits aménagements pour réduire les vitesses excessives. Une analyse de trafic a été effectuée début juin afin de pouvoir identifier les problèmes sur ce nouveau tronçon.

PROJET DE PARKING ROUTE DE WANNE

Le Collège communal est en contact avec les propriétaires d'un terrain afin d'acquérir une partie de la parcelle pour créer des places de parkings supplémentaires dans la zone reprise en photo et proposer des solutions face à cette problématique soulevée par les riverains.

PIC (PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL) 2022-2024

Le bureau d'étude Francis Schmitz a remporté le marché public pour l'élaboration du cahier des charges des projets proposés à savoir : Voirie des Blanches Pierres, voirie Duk Eau, trottoirs Panorama.

REPARATION DE LA PISTE D'ATHLETISME

Les travaux de marquage ont été effectués par la société LESUCO ce qui clôture le marché.

La remise en état du site des Bressaix a été prévue en plusieurs phases au vu des coûts assez élevés des travaux y afférent. Cette année la réfection des terrains de tennis est programmée pour un montant estimé de 150.000 €.

La pose d'éléments de Street workout est en cours de placement autour de l'anneau de la piste d'athlétisme.

Pour 2024, la majorité envisage de remettre à neuf le terrain multisport afin d'achever cette remise en état pour le plus grand bonheur de nos sportifs et de nos jeunes qui fréquentent régulièrement le site.

RÉPARATION DU MUR DU STOCKEU

Les travaux de réparation du mur du Stockeu ont été confiés à la Société Nelles pour un montant de 83.640,04€ . Ces travaux devraient débuter à la reprise des congés du bâtiment début août.

RÉPARATION DES BERGES DU ROHON À FRANCORCHAMPS

Suite aux inondations de 2021, les berges du Rohon ont été fortement endommagées créant une embâcle et avec des risques de stabilité pour la station d'épuration de l'AIDE.

Ces travaux ont été confiés à la société Comurex de Francorchamps pour un montant estimé de 50.000€ .

Les travaux sont terminés.

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE SERVICE TRAVAUX

Travaux d'élagage :

Virage de Stavelot (Banking)

Etêtement des platanes esplanade

Rejointoyage Grotte à Lodomez

Réfection du mur à Amermont

Réparation filets d'eau à Ster – Francorchamps

Pose de tuyaux dans le fossé afin de rendre le passage possible vers le parking lors du placement du chapiteau à la fête à Francorchamps (à la demande du comité des fêtes de Francorchamps).

MOBILITÉ

PLAN TROTTOIR

Les travaux du plan trottoir sont prévus pour un montant de 50.000€ dans le quartier des Petites Communes. Il s'agit du troisième tronçon qui sera effectué dans ce quartier. Le marché sera attribué après la clôture des textes du bulletin communal.

Photo d'un tronçon déjà réalisé

SERVICE TRAVAUX – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

Les travaux se poursuivent avec les ouvriers du service travaux et l'entreprise Maréchal de Francorchamps qui s'occupe de la section électricité.

Les travaux de peinture ont commencé début juin et sont réalisés par la MJ.

Futur local de musique

La Maison des Jeunes devrait intégrer totalement les nouveaux locaux en juillet.

Une inauguration sera prévue le 30 septembre par la Maison des Jeunes.

JEUNESSE ET ATL

ACCUEILLIR DES ENFANTS EST UN MÉTIER !

L'une des missions de la coordinatrice ATL est de sensibiliser les opérateurs d'accueil à mettre tout en œuvre pour obtenir un accueil de qualité. Cette qualité d'accueil passe notamment par la formation du personnel d'accueil. Ces dames et hommes qui sont présents dans l'enceinte de l'école de votre enfant le matin avant l'école et l'après-midi. Ces personnes qu'on nommait il n'y a pas encore si longtemps : les gardiennes. Mais que le décret « ATL » nomme désormais accueillant(e)s extrascolaires. Ces adultes devenus indispensables dans toutes les écoles et pour beaucoup de parents car sans eux, il n'y aurait pas d'accueil avant et après l'école.

Le décret « ATL » accorde une attention toute particulièrement à la qualité de l'accueil des enfants. Il impose de ce fait aux accueillant(e)s ne possédant pas un titre reconnu par l'ONE de suivre une formation de base. Celle-ci touche plusieurs domaines dont la connaissance de l'enfant et de son développement global; la capacité de prendre en considération de façon adéquate les partenaires de l'enfant dont les personnes qui confient l'enfant; la définition du rôle de l'accueillant(e) et du milieu d'accueil et enfant ; la connaissance théorique et pratique des notions telles que l'enfant et le groupe, la dimension interculturelle, le dispositif d'aide et de prise en charge à l'égard de la maltraitance, les types d'activités, les techniques d'animation et les premiers soins.

Durant 100h, à raison d'un jour par semaine, les accueillantes sont amenées à imaginer, à réaliser des activités pour les enfants, elles sont sensibilisées au bien-être des enfants. Avec comme finalité, l'obligation de présenter un projet de fin d'étude pour obtenir leur diplôme.

Ce diplôme, trois accueillantes de nos écoles l'ont obtenu brillamment en mars 2023.

Nous félicitons Madame Hendrick (Athénée Royal Ardennes Hautes-Fagnes), Madame Putmans (Ecoles communales de Francorchamps-Ster-Hockai) et Madame Gubbels (Ecole fondamentale Saint Remacle) pour leur assiduité, leur persévérance et leur dévouement pour les enfants.

Elles rejoignent leurs collègues déjà formées et permettent ainsi à leur école de pouvoir se targuer d'avoir du personnel de qualité pour leurs accueils !

Mesdames Gubbels et Putmans en mars 2023

PLACE AUX ENFANTS

Adultes, nous avons besoin de vous !

Le samedi 21 octobre 2023 aura lieu dans de nombreuses communes wallonnes et bruxelloises, la journée « Place aux enfants ». Cette journée d'animations est entièrement consacrée aux enfants de 8 et 9 ans.

Qu'est-ce que « Place aux enfants ? »

C'est une journée ludique et pédagogique qui veut favoriser la découverte du monde adulte par les enfants. Pendant toute la journée les enfants observeront et participeront aux activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive. Des lieux seront ouverts pour les emmener à la rencontre de l'envers du décor quotidien des adultes, dans leur quartier et dans leur commune. Ils pourront, par exemple, travailler avec un bibliothécaire, visiter la caserne des pompiers, travailler le bois, observer une infirmière ...

L'objectif d'une telle journée consiste à susciter l'intérêt des enfants dans la découverte de leur commune mais aussi à permettre de s'exprimer et de donner leur avis.

L'accueil des enfants dure entre 30 et 45 minutes selon votre disponibilité.
Un enfant est curieux de tout, même si vous pensez que votre animation ne lui plaira, n'ayez crainte il sera intéressé !
Vous pensez être un partenaire idéal et souhaiter ouvrir vos portes aux enfants ?
Contactez-nous au 0496/67.09.29 ou par mail atl@stavelot.be

L'ÉCOLE DE DEVOIRS DE L'ASBL JARDIN SAUVAGE

Nos missions

L'école de devoirs est moins une simple « école après l'école » qu'une seconde maison pour certains enfants. C'est un lieu d'intégration, d'animations culturelles, citoyennes, notamment pour développer les 4 missions défendues par l'ONE en faveur des enfants accueillis :

a. Leur développement intellectuel ;

b. Leur émancipation sociale avec en particulier la confiance en eux et le respect de soi et des autres ;

c. Leur créativité avec initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, réfléchir autrement, ne pas craindre l'échec et les nouvelles expériences ;

d. Apprentissage de la citoyenneté et de la participation pour en faire des citoyens du monde (droits et devoirs).

Les services

- Durant les semaines scolaires, deux professionnelles engagées à mi-temps chacune accueillent les enfants en difficultés scolaires après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30 pour les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs et leçons après avoir partagé un goûter. Ces deux permanentes fort attentives au bien-être des enfants sont responsables des contacts avec les parents, les directions d'école et les enseignants ainsi qu'avec d'autres services œuvrant sur la commune.
- Des bénévoles réguliers permettent un meilleur accompagnement dans l'apprentissage et la socialisation des enfants. Ils sont au nombre de six dont certains viennent deux ou parfois même trois par semaine. Sans leur assiduité, la personnalisation et l'individualisation de l'aide aux enfants seraient impossibles.
- Les mercredis après-midi sont consacrés soit à de la remédiation soit à des activités plus culturelles, plus créatives. Grâce à un subside du Plan de Cohésion sociale, des animations plus orientées vers l'expression orale, la lecture sont organisées.
- Durant les congés scolaires, une semaine de stage est à chaque fois organisée (Automne-Toussaint, Hiver-Noël, Détente-Carnaval, Printemps-Pâques, sur des thèmes différents et ouverts à un public plus large. En juillet une semaine de stage est également organisée.

Nos besoins sont nombreux et tous indispensables :

- Etoffer les membres de l'Asbl : chaque membre nouveau encourage la continuité de nos activités et donne du poids à notre Asbl ;
- Etoffer l'équipe des bénévoles ;
- Etoffer l'organe d'administration.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes intéressé par l'enjeu de notre Asbl. Tout apport au fonctionnement de notre Asbl est le bienvenu.

Contact auprès de Elisabeth Crespin-Nyssens : GSM 0478/59 55 25 ou par mail elisabethnyssens@gmail.com.

FOLKLORE

LAETARE 2023

Après 3 années de disette, le Laetare dans son édition initiale nous est enfin revenu.

Nos sociétés folkloriques ont pu nous faire découvrir tout le talent qu'on leur connaît.

Les différentes sociétés vont pouvoir reprendre leurs différentes activités tout au long de l'année.

SAINT HUBERT STAVELOT

L'équipe organisatrice de la Saint Hubert, nous a fait savoir que cet évènement serait reconduit le 05 novembre 2023.

Un évènement privé pour les jeunes et moins jeunes sera également prévu le premier week-end d'août sur la place Saint Remacle.

OÙ NOUS TROUVER ?

Maison des Jeunes «Le Grenier»
Basse cour 7b, Stavelot
Rue Emile Goedert 2, Francorchamps

Infos et inscriptions :
www.mjstavelot.com
mjstavelot@gmail.com
0491 59 46 63

SAISON 2023 - 2024

STAVELOT - FRANCORCHAMPS

PHOTO

Dans cet atelier, tu pourras explorer tes talents de photographe, apprendre à utiliser un appareil et à le régler manuellement. Cadrage, lumière et retouche n'auront plus de secrets pour toi. Nouveauté cette année, tu pourras explorer les joies de la photo argentique : développer tes pellicules et tirer tes images dans notre nouveau labo !

À Stavelot | Mardi de 16h30 à 18h
Dès 12 ans | PAF : 100€ (+5€ cotisation)

COSPLAY

Autre nouveauté pour cette saison, un atelier cosplay débarque ! Inspiré de la culture J-Pop, tu pourras dans cet atelier fabriquer des costumes à l'effigie de tes personnages préférés. Si tu es fan de culture manga, anime ou encore jeux vidéo, cet atelier est pour toi !

À Francorchamps | Jeudi de 17h à 18h30
Dès 14 ans | PAF : 120€ (+5€ cotisation)

COACHING & ENREGISTREMENT

Tu es musicien et tu as envie de développer un projet avec d'autres jeunes ? Tu as déjà un groupe, mais il te faut un coup de pouce pour le faire grandir ? La MJ propose des séances de coaching où tu pourras développer tes compositions, enregistrer en home studio, créer l'identité de ton groupe et bien plus encore !

À Stavelot | Mercredi entre 15h et 20h (séances à définir ensemble)
Dès 12 ans | PAF : gratuit (+5€ pour être en ordre de cotisation)

GUITARE

Pendant ces ateliers collectifs, tu apprendras la rythmique, les accords, comment accompagner des chansons, etc. Et si tu as déjà des notions de guitare, on te propose un atelier pour approfondir tes connaissances, découvrir les bases de l'improvisation et de la composition, t'initier aux différentes sortes de guitares (classique, folk et électrique), etc.

À Stavelot | Dès 10 ans | PAF : 100€ (+5€ cotisation)
Débutants le jeudi de 18h à 19h et avancés le mercredi de 18h à 19h

LABO CRÉATIF

Tu as envie d'expérimenter un maximum de techniques artistiques ? Cet atelier est pour toi ! Ici, tout est possible. Dessin, illustration, gravure, volume, art digital, graphisme et bien plus encore... Les seules limites sont celles de ton imagination.

À Francorchamps | Mardi de 17h à 18h | Dès 12 ans
PAF : 100€ (+5€ cotisation)

VENDREDI DES GEEKS

Chaque premier vendredi du mois, c'est soirée spéciale GEEKS à Francorchamps. Jeux de société, mangas, jeux vidéo et, surtout, beaucoup de rire !

À Francorchamps| 1er vendredi du mois de 18h à 23h
Dès 14 ans | PAF : 6€ pour le repas (+5€ cotisation)

PLACE AUX PLUS JEUNES

C' est l'accueil des moins de 14 ans, accessible dès 10 ans. L'occasion de découvrir les locaux et le fonctionnement de la Maison de Jeunes. On y fait des minis ateliers mais aussi des activités extérieures : dessin, jeux, bricolages, vidéo, photo, graff, cuisine, sport, cirque, ...

À Francorchamps | Mercredi de 14h à 16h | Dès 10 ans
PAF : gratuit ou participation selon l'activité (+5€ cotisation)

ACCUEIL MUSICAL

Un samedi sur deux, l'accueil de la MJ se transforme en laboratoire musical. L'idée est de créer des rencontres et de faire du son, que tu sois musicien ou pas... On pourra y tester des logiciels et des instruments, composer, improviser et bien plus encore. Instruments, chants, rap, beatmaking et bien plus encore !

À Stavelot | Un samedi sur 2 de 14h à 16h
Dès 12 ans | PAF : gratuit (+5€ pour être en ordre de cotisation)

BATTERIE

Nous te proposons d'apprendre cet instrument sans aucune notion de solfège préalable. L'atelier te permettra de t'initier et de progresser, en apprenant à jouer directement sur de la musique, en cours individuel.

À Stavelot | Mercredi de 13h à 15h
Dès 10 ans | PAF : 100€ (+5€ cotisation)

ACCUEIL :

MARDI :
Stavelot : de 15h à 18h
Francorchamps : de 16h à 17h

MERCREDI :
Francorchamps : de 12h à 17h
(Place aux plus jeunes de 14h à 16h)
Stavelot : de 12h à 18h

JEUDI :
Stavelot : de 15h à 18h
Francorchamps : de 16h à 17h

VENDREDI :
Francorchamps : 1er vendredis du mois de 18h à 22h
(vendredi des geeks)
Stavelot : de 15h à 21h (tous les vendredis)

SAMEDI :
Stavelot : accueil ou activité en après-midi
Accueil musical 1 samedi sur 2 de 14h à 16h à Stavelot

AFFAIRES ÉCONOMIQUES-AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT-FORÊT-PATRIMOINE-VILLAGES

Raymond Kockelmann
Echevin

ENVIRONNEMENT

LE FRELON ASIATIQUE

La Ville de Stavelot doit se préparer à l'arrivée du frelon asiatique sur son territoire. Le frelon asiatique n'est pas encore répertorié sur le territoire stavelotain mais ce dernier y sera présent cette année.

A ce jour, aucune solution ne permet d'éradiquer le frelon asiatique, nous devrons apprendre à cohabiter.

Malgré sa mauvaise réputation, le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme pour autant qu'il ne se sente pas menacé. **Une attaque massive peut toutefois survenir à proximité immédiate du nid. On doit donc éviter à tout prix de s'approcher des nids !**

Sa piqûre est occasionnelle et n'est pas plus dangeureuse que celle d'une guêpe bien que plus douloureuse (dard plus long).

Redoutable tueur d'abeilles, le frelon asiatique a mauvaise presse auprès des apiculteurs car c'est la seule espèce de frelon qui attaque les ruchers.

En apiculture, savoir reconnaître le frelon asiatique est capital pour prendre les mesures nécessaires à la protection des ruche.

La Ville de Stavelot a lancé récemment un appel à manifestation des apiculteurs afin de les tenir informés. **Apiculteurs, citoyens, n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'Administration communale.**

Il est fondamental de savoir différencier afin d'éviter

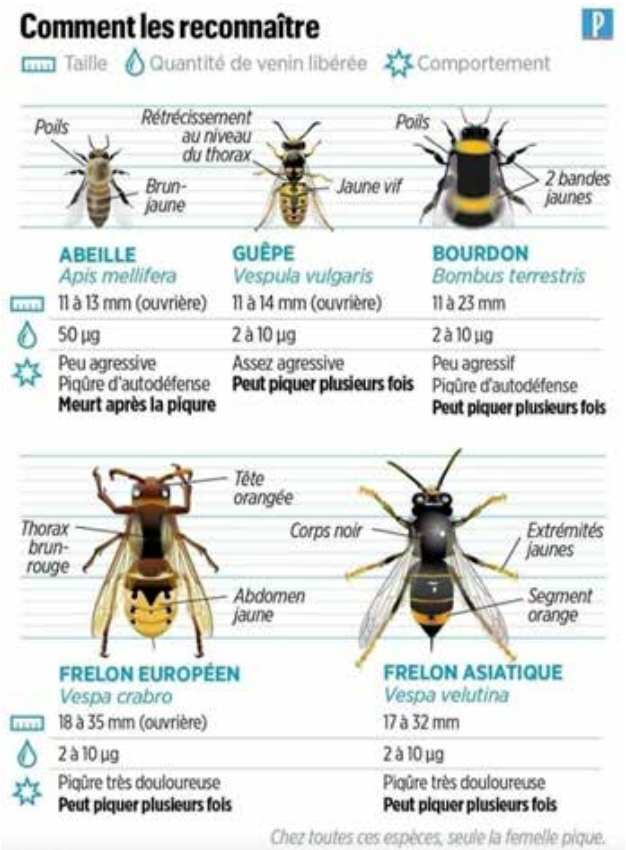

d'inutiles inquiétudes, même si ce n'est pas chose aisée.

Le Frelon asiatique (*V. velutina nigrithorax*) est un

hyménoptère qui mesure environ 2 à 3 centimètres de long, il est donc plus petit que le frelon européen qui lui mesure environ 2 à 4 centimètres

Plus sombre que le frelon européen, il possède un thorax brun et noir, une tête orange avec un front noir et son abdomen doté d'un gros anneau orangé. En vol, ses longues pattes jaunes tainent à l'arrière de son corps.

Identifier le nid du frelon asiatique

Le frelon asiatique construit deux types de nids.

Un nid de printemps ou nid primaire : il est construit à partir de fin mars début avril par une reine fondatrice à la sortie de la période d'hivernation. Celui-ci est de petite taille et peut se trouver à toute sorte d'endroit (haie, abri de jardin,...).

Un nid d'été ou secondaire : il peut se rencontrer dès le mois de juin. De forme sphérique, il est construit, le plus souvent, assez haut dans les arbres. Il est de grande taille et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Ce nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.

Les nids de frelons sont le plus souvent situés à proximité de points d'eau et souvent en milieu urbanisé.

Piégeage sélectif

Il est impératif d'utiliser un piège spécifique pour frelon asiatique. Les pièges à insectes traditionnels (pièges par noyade) sont à éviter de manière générale car ils ont un impact négatif sur la biodiversité car ils piègent également les bourdons, les abeilles, les mouches,...

Bon à savoir : pour autant qu'il ne présente aucun danger, le frelon européen est indispenssable à la lutte contre le frelon asiatique puisqu'il est seul capable de s'y attaquer.

Neutralisation des nids

La neutralisation d'un nid de frelon asiatique chez un particulier requiert l'intervention d'une entreprise privée et équipée du matériel spécifique. **En aucun cas, il ne faut tenter de détruire le nid soi-même ! Cela ne peut être réalisé que par du personnel spécialement formé et équipé pour celle tâche.**

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques qui représente un danger immédiat, appellez le 112 ou les pompiers.

Pour rappel, dans le cas des nids d'abeilles il faut faire appel à un apiculteur car ces dernières sont protégées.

Depuis cette année, le SPW ne prend plus en charge la neutralisation des nids de frelon asiatique. Un listing des entreprises privées sera bientôt disponible sur le site de la Région walonne.

BIODIVERSITÉ

En compensation aux travaux de renforcement de la boucle de l'Est, Elia a alloué une enveloppe de 100.000 euros à la commune de Stavelot.

Cette somme est destinée à mettre en place plusieurs projets pour l'environnement et la biodiversité. Un de ces projets s'est concrétisé en février sous la ligne électrique' Elia' Chemin du Grand Biseu. Sur un terrain communal à Hockai, l'échevin de l'environnement (Raymond Kockelmann), un agent DNF, la société Ecoforst qui se charge des réalisations et des responsables d'Elia ont accueilli les élèves des 3eme et 4eme années de l'école communale de Ster et le lendemain de Francorchamps.

Ceux-ci ont été invités à participer à la plantation de 500 arbustes.

C'est avec enthousiasme et bonne humeur qu'ils se sont prêtés à l'exercice. Deux bandes d'arbres fruitiers avaient été plantés précédemment. La matinée s'est terminée par un chocolat chaud bien mérité pour les enfants. Depuis la plantation 2 mares ont été créées qui feront la joie des grenouilles, crapauds, salamandres, libellules et autres insectes aquatiques.

BIODIVERSITÉ 2023

Journée de distribution des plants aux habitants de Stavelot le samedi 18 novembre 2023 au service technique de la Ville de Stavelot.

Voici la liste des essences que nous allons proposer, en tous cas, en théorie car à voir si Stelet saura toutes les fournir en novembre :

Sorbus demestica 50/80
cerisier à grappes 50/80
Châtaignier 50/80
chêne sessile 50/80
Cornouiller 60/100
merisier (prunus avium) 50/80
orme champêtre 50/80
tilleul à grandes feuilles 50/80
sorbier des oiseleurs 60/100
érable champêtre 50/80
aulne glutineux 60/100
érable sycomore 60/100
pommier sauvage 60/100

LE RATON-LAVEUR, UN ENVAHISSEUR BIEN IMPLANTÉ DANS NOTRE RÉGION !

Originaire d'Amérique du Nord et centrale, ce mammifère a été introduit en Allemagne vers 1930, pour sa fourrure. Des individus échappés des élevages se sont retrouvés dans la nature, où ils ont formé des populations viables. D'autres individus, qui étaient utilisés comme «mascottes» par les soldats américains basés en Allemagne, ont également été relâchés dans la nature au moment où ces soldats ont quitté le pays.

Avant l'an 2000, les observations du raton-laveur chez nous étaient sporadiques, mais se sont multipliées depuis (l'animal vit jusqu'à 15 ans, avec des portées de 3 à 7 jeunes par année). Il y aurait actuellement entre 50 000 et 75 000 individus en Wallonie. Le raton laveur fait partie de la liste des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne au sens du règlement européen 1143/2014.

Le raton laveur est un animal gris de la taille d'un chat, outre son «masque» noir, le meilleur moyen de l'identifier à coup sûr est sa queue claire qui présente une série d'anneaux noirs.

Animal nocturne, il s'installe préférentiellement dans les fonds de vallées boisés, notamment les forêts de feuillus, et à proximité des cours d'eau mais il peut aisément s'installer dans les milieux urbanisés. C'est un grimpeur agile que l'on peut donc rencontrer aussi bien dans les arbres que sur les toits des granges.

CARNIVORES

Les carnivores se distinguent les uns des autres par leur taille et la forme de leur masque facial.
Confusion possible entre le chien viverrin et le raton laveur.
Le putois et le blaireau présentent également un masque facial sombre, mais le putois est beaucoup plus petit et élancé tandis que le blaireau a une apparence plus massive, de courtes pattes et une tête zébrée de noir et blanc.

Silhouette — Non indigène / Indigène

Chien viverrin	Raton laveur	Putois *	Blaireau **
Longueur moyenne (tête-corps-queue) en cm			
80	80	♂ : 55 ♀ : 40	90

* Gibier dont la chasse est fermée (AGW 12/05/2011). Destruction possible (AGW du 18/10/2002).
** Espèce protégée

Pour se nourrir, le raton-laveur est opportuniste et apprécie un peu de tout : suivant les saisons et l'environnement, il consommera des céréales, des fruits, baies, glands, racines, batraciens, poissons, rongeurs,... Il ne dédaigne pas non plus les ordures ménagères et les charognes !

Par son alimentation, il réduit le nombre de proies disponibles pour nos espèces indigènes. Il menace aussi certaines espèces aquatiques rares protégées chez nous (moules perlières, l'écrevisse à pattes rouge,...). Il n'hésite pas non plus à se rendre directement dans les nids des oiseaux comme le cincle plongeur et la cigogne noire,... pour manger leurs œufs !

Autre inconvénient de cet animal exotique : il est porteur de différentes maladies transmissibles à d'autres animaux, voire à l'homme (notamment la rage, la leptospirose, la tuberculose, la listériose,...).

Autre point, il existe des espèces semblables au raton laveur mais qui sont indigènes. Ces espèces sont bien de chez nous ; il s'agit du blaireau, tête zébrée mais pas de masque et plus pataud, et du putois, petit, long et élancé et non grimpeur.

Par contre, le chien viverrin, de taille comparable à un renard, sans masque noir prononcé ni queue avec des anneaux, est aussi une espèce exotique envahissante !

QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ UN MAMMIFÈRE NON INDIGÈNE ET NON REPRIS DANS LA LOI SUR LA CHASSE ?

1. ***Le tir par un chasseur de tout mammifère non indigène est autorisé*** par la Circulaire ministérielle n° 2688 relative à la régulation d'espèces animales non indigènes. Leur destruction par les gardes champêtres particuliers et par les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) est également permise.

   Ces actions sont à encourager pour limiter l'installation et la propagation de ces espèces et réduire les nuisances qu'elles peuvent provoquer.

2. ***Récoltez les dépouilles et faites-les parvenir :***
   - à l'Université de Liège (ULg) - Unité de recherches zoogéographiques,
   - au Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (voir la liste des congélateurs sur http://www.faunesauvage.be),
   - auprès d'un agent du DNF.

   Les dépouilles doivent être accompagnées d'une fiche reprenant le lieu de tir, les coordonnées de l'observateur et la date de récolte. Par principe de précaution, munissez-vous de gants pour manipuler les dépouilles, afin d'éviter les transmissions d'éventuelles maladies.

3. ***Trois canaux pour communiquer vos observations :***
   - encodez l'observation sur http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes,
   - envoyez un courriel à invasives@spw.wallonie.be,
   - contactez l'agent forestier local (DNF).

D'autres espèces recherchées

D'autres mammifères non indigènes potentiellement invasifs peuvent être rencontrés lors d'une de vos sorties, comme les écureuils exotiques, le ragondin ou le vison d'Amérique.
Si vous détectez une de ces espèces, n'hésitez pas à nous le communiquer.

Contrat rivière Amblève/Rour
Sources : SPW /Editions

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2023-2025 DU CONTRAT RIVIÈRE DE AMBLÈVE-ROUR

En ce début d'année 2023, à Rahier (Stoumont), s'est déroulée la cérémonie de signature officielle du nouveau programme d'actions 2023-2025 du Contrat rivière Amblève-Rour. Et on peut dire que les partenaires étaient au rendez-vous ; au total une centaine de personnes présentes !

La journée a d'abord débuté à 15 h à Lorcé avec une visite très intéressante et parfaitement orchestrée par des guides compétents de l'usine d'embouteillage des eaux de Bru, un des partenaires du contrat rivière, qui nous a fait un accueil 5 étoiles !

Ensuite, est venue la partie plus protocolaire où chaque partenaire s'est engagé officiellement à réaliser des actions en faveur de la bonne gestion des cours d'eau en signant le protocole d'accord. Nous avons fêté ce nouvel engagement autour d'un verre. Nous remercions chaleureusement la commune de Stoumont pour la préparation de la salle de Rahier et l'organisation du cocktail dînatoire.

Actions de sensibilisation, reconstruction de ponts, passerelles, restauration et protection des habitats et des espèces sensibles, reméandration des cours d'eau, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau,... Autant d'actions diverses et variées en vue d'œuvrer pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique de l'Amblève et de la Rour.

Chaque partenaire, petit ou grand, amène sa pierre à l'édifice pour améliorer la qualité tant qualitative que quantitative des cours d'eau pour les 3 prochaines années. Le contrat rivière est en effet le seul organisme qui rassemble autour d'une même table l'ensemble des acteurs du bassin hydrographique, au-delà des limites administratives.

Le Contrat rivière de l'Amblève-Rour regroupe 16 communes et ses cours d'eau principaux sont l'Amblève et ses affluents, la Lienne, la Salm, le Roannay, l'Eau Rouge, la Warche et la Rour ; ainsi que tous leurs affluents. Ce qui représente au total 2000 km de cours d'eau.

Ce 7ème programme d'action compte 109 organismes partenaires pour un total de 1552 actions inscrites. Le nombre important d'actions montre la réelle volonté des partenaires de participer activement à la préservation et à la bonne gestion de nos rivières, qui font partie de notre cadre de vie.

En 2022, le contrat rivière Amblève Rour a fêté ses 20 ans ! En 20 ans, ce sont environ 6000 actions engagées qui ont été réalisées par les acteurs de la rivière. Avec un taux de réalisation qui tourne entre 75 et 90 % ! Nous remercions encore chaleureusement tous nos partenaires, sans qui nous n'aurions pas obtenu un tel résultat !

L'équipe du Contrat rivière Amblève-Rour.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

POUR INFORMATION LE BILAN DE LA CAMPAGNE DE LA STÉRILISATION DES CHATS.

2021 : 47 chats ont été traités.

2022 : 55 chats.

2023 : 35 chats début mai.

À souligner l'aide précieuse des bénévoles qui effectuent un travail remarquable. Un grand merci pour leur implication. Les personnes intéressées sont toujours les bienvenues.

Contact Raymond Kockelmann rko@stavelot.be
+32 475 24 70 83

Problèmes liés à la surpopulation des chats.

Le problème des chats errants ne se résout pas de lui-même mais, au contraire, devient plus grave lorsqu'on n'agit pas. Sans compter beaucoup de souffrance animale (privation alimentaire, maladie), la surpopulation de chats errants est source de pas mal de nuisances pour la population : nuisance olfactive due à la<< signature>>des matous, excréments, nuisance sonore des matous<<amoureux>>, matous complètement sauvages qui s'attaquent aux chats domestiques, ect. C'est aussi dans l'intérêt des animaux eux-mêmes qu'il faut absolument s'attaquer à ce problème. Les chats errants ont une vie misérable, pleine de danger, et souffrent de la faim, de la soif et diverses maladies.

Objectifs poursuivis par cette action :

Répondre à un souci de salubrité publique respecter le bien-être animal, car les opérations sont réalisées par un vétérinaire, une période postopératoire est observée afin de s'assurer que l'animal soit libéré dans de bonnes conditions et à l'endroit même de sa capture.

Procédure mise en place pour la campagne de stérilisation.

Des cages garnies d'un appât sont disposées par les bénévoles sur des sites ou des concentrations de chats errants ont été signalées par des citoyens.

Les animaux capturés sont confiés aux bons soins d'un vétérinaire lié à Commune par une convention ;

Les opérations se déroulent dans les meilleures conditions et les animaux ne sont relâchés qu'une fois parfaitement rétablis.

La Commune invite dès lors les citoyens à faire connaitre à l'Administration communale (Service travaux par email à<<techniquestavelot.be>>) l'existence de chats errants dans leur quartier ou village. Par ailleurs, les dons des particuliers seront les bienvenus (cage, nourriture, litière) et pourront être déposés au service technique de la Ville de Stavelot, route de l'Eau Rouge 5 à 4970 Stavelot du lundi au vendredi de 8h à 12h.

SAUVONS BAMBI 2023

En 2022, grâce à vos aides, vos dons et aux bénévoles, nous avons survolé plus de 4000 hectares sur environ 870 parcelles auprès de 265 agriculteurs différents. Cela nous a permis de sauver plus de 350 faons et 145 lièvres. Cette année, nous passons de 27 à 60 pilotes bénévoles. Nous espérons aussi accroître le nombre de faons sauvés. Pour cela, nous avons encore besoin de nous faire connaître et d'encourager les agriculteurs à faire appel à nous.

Le service que nous proposons reste gratuit mais nous souhaitons aussi vous demander s'il est possible de dégager une aide financière, aussi petite qu'elle soit, pour nous aider à sauver des animaux notamment sur votre commune.

N'hésitez pas à appeler le coordinateur du projet, Cédric Petit, au 0473.79.21.37 pour plus d'informations. (www.sauvonsbambi.be).

Av Dr Terwagne 23, 1310 La Hulpe.

GARDIENS DE LA PAIX

Un nouveau véhicule sponsorisé pour le service des Gardiens de La Paix.

Un grand merci à nos partenaires.

PRÉVENTION

HAIES ET PLANTATIONS

L'été est arrivé et la nature a repris des couleurs ! Les haies ne font pas exception ! Il est préférable de ne pas les tailler du 15 mars au 31 juillet afin de respecter la période de nidification des oiseaux. Néanmoins, en ce qui concerne le domaine public (en bord de voirie par exemple) les haies et plantations doivent être entretenues 2 fois par an (minimum) et ne gêner en aucun cas les différents usagers.

Afin d'éviter tous risques, et au regard de l'Ordonnance de Police administrative générale (OPAG), il y a lieu de planter à 50 cm du domaine public minimum, de pas laisser dépasser 1,40 m de haut (sauf essences locales ET demande préalable au Collège) et de ne pas laisser déborder sur le domaine public.

Pour toutes questions, le service Gardien de la Paix//Constatateur peut être contacté par e-mail à l'adresse gpa@stavelot.be ou par téléphone au 0474/01.17.26. Il est également possible de consulter l'OPAG sur le site Internet de la Ville : https://www.stavelot.be via l'onglet « Ma Commune » - « Arrêtés de Police »

MAISON HASTIR

Depuis quelques mois, les auteurs de projet ont entamé la conception du projet de réaffectation. Un certain nombre d'hypothèses de travail ont été exprimées, en particulier dans le cadre du comité d'accompagnement créé par la Ville.

Sur base du système constructif et des particularités techniques et historiques des deux habitations, un des enjeux consiste à mettre en œuvre le principe de conservation intégrée : raconter l'histoire du bien et révéler l'authenticité de ces constructions tout en adaptant leur usage aux besoins de la réaffectation. Cela se fait en choisissant des interventions de

conservation, restauration et adaptations aux nouveaux usages en préservant au maximum le bâti existant. Dans le cadre de la globalité du projet restauration, il s'agit clairement de mettre en valeur les éléments existants et particuliers de cette architecture à pans de bois.

Entretemps, avec la réalisation de différents décapages à l'intérieur des maisons, l'étude archéologique s'est poursuivie avec l'observation d'un certain nombre d'éléments mis à jour.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL-SPORTS-MÉMOIRE & CITOYENNETÉ-TOURISME-INFORMATION

Patrice LEFEBVRE
Echevin

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES (1)

Chaque jour en Wallonie, 2 enfants sont victimes d'un accident de la route aux heures d'entrée et de sortie d'école. Renforcer la sécurité à proximité des établissements est nécessaire. C'est pourquoi nous allons augmenter la visibilité des Zones 30 via l'installation d'un marquage spécifique à l'entrée de toutes les écoles fondamentales.

SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES (2)

Nos gardiens de la paix constatent régulièrement des manœuvres et des stationnements dangereux aux heures d'entrée et de sortie des classes. Leurs propositions d'aménagements seront examinées par le service régional de sécurisation des voiries.

RENTREE 2023 : EVEIL AUX LANGUES

Afin de se conformer aux obligations nouvelles, l'initiation aux langues modernes sera structurée par 1) de la 1re maternelle à la 2e primaire, une activité de découverte d'1h/semaine nommée "éveil aux langues" donnée par l'instituteur(trice) titulaire et 2) à partir de la 3e primaire, un cours de langue anglaise de 2h/semaine donné par un(e) maître(sse) de 2e langue.

RENTREE 2023 : GRATUITE JUSQU'EN 2E PRIMAIRE

Après les maternelles en 2021, c'est au tour des élèves de 1re et 2e P de bénéficier de la gratuité d'une partie des frais scolaires.

RENTREE 2023 : EVRAS OBLIGATOIRE EN 6E

Afin que chaque élève puisse trouver une information claire, une séance d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) devra être organisée pour les classes de 6e dans le courant de la prochaine année scolaire. Seuls les Centres de planning familial, PMS et PSE seront autorisés à assurer cette animation.

RENTREE 2023 : RENFORCEMENT AU MATERNEL

L'encadrement en classe d'accueil à Francorchamps sera renforcé par un mi-temps supplémentaire.

RENOVATION DE L'ESPACE DE RECREATION A STER

Un budget de 25000 euros est prévu pour rénover la plaine de jeux de l'implantation de Ster.

L'équipe pédagogique a proposé un projet établi en collaboration avec le service technique.

VISITE DE MME LA DEPUTEE VALERIE CORTISSE

En mission pour le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, Mme Cortisse a visité l'implantation de Francorchamps. Elle a souligné la grande qualité de l'infrastructure et s'est réjouie de l'évolution de l'enseignement communal qui, avec une hausse de fréquentation de 25% en 10 ans, constitue "une des rares progressions dans l'arrondissement".

ORTHOGRAPHE ET CYCLISME

Les élèves de 6e ont pris part à la « Dictée des Classiques ardennaises » proposée par la Province de Liège à l'occasion de Liège – Bastogne – Liège. Félicitations aux lauréat.e.s Natacha Spronck, Elisa Degbomont, Emma Heusch, Lilou Missotten, Luca Gérard, Charly Pizzinato, Arwen Linderhof et Clémentine Coeckelbergs.

MÉMOIRE

DECOUVERTE DE L'UNIVERS DES DEMINEURS

Le 18 mai, les Démineurs organisaient des portes ouvertes à leur QG d'Oud Heverlee. En répondant à l'invitation de la Maison de la Laïcité qui organisait le déplacement en car, une trentaine de concitoyens ont pu leur manifester intérêt et reconnaissance.

70E ANNIVERSAIRE DU MONUMENT NATIONAL DES DEMINEURS

Deux événements seront organisés les 6 et 7 septembre : un concert du Royal Belgian Navy Band et une cérémonie accompagnée par la Musique Royale de la Force aérienne.

RENOVATION A FRANCORCHAMPS

La stèle rappelant la plantation d'un arbre de la liberté en 1919 par les écoliers de Francorchamps a été rénovée par le service des travaux et installée à l'entrée de l'école, au pied du monument commémoratif. Evocation prévue le prochain 11 novembre.

Avant

Après

ADHESION A LA ROUTE DE LA LIBERATION DE L'EUROPE

Stavelot doit figurer sur la carte de visite des associations commémoratives. C'est déjà le cas avec les Territoires de la Mémoire (depuis 2009), avec le War Heritage Institute (« Nos héros oubliés » en 2020 et « Belgian Battlefiled of Europe » en 2021). Cette année, elle a adhéré à la Fondation « Liberation Route Europe » dont l'itinéraire mémoriel, qui passe à Stavelot, conduit de la Normandie à Berlin.

80E ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Une deuxième édition de la fête de la libération est en préparation pour septembre 2024 en collaboration avec l'association "Indian Head" attachée au souvenir de la 2e Division d'Infanterie

US. Celle-ci sera également présente pour une cérémonie organisée place du 18 Décembre 1944 le 9 septembre de cette année.

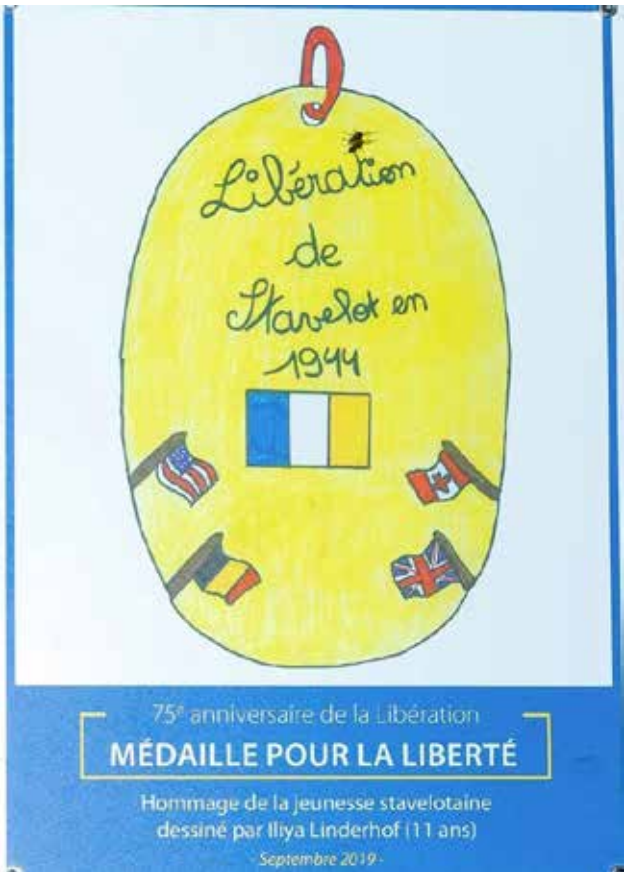

Souvenir de la 1re édition

SPORTS

SUR LA CARTE DU CYCLISME INTERNATIONAL

La position de la commune sur la carte du cyclisme international de cesse de s'affirmer. Ainsi, pour la première fois, les 4 courses Liège-Bastogne-Liège (Espoirs, Elites Dames, Elites Messieurs, Juniors) sont passées chez nous. Stavelot a aussi accueilli la Flèche Ardennaise, la course la plus dure de Belgique. Et une épreuve inscrite au calendrier de l'UCI est encore attendue : Aubel – Thimister – Stavelot le 6 août. On a aussi annoncé que le Tour de France pourrait revenir dans notre commune après 2024.

Le peloton de Liège – Bastogne – Liège au sommet du Stockeu

MEMOIRE DES COMMANDOS WALLONS

Il y a 80 ans, les résistants des « Commandos Wallons » furent arrêtés à Stavelot, le 3 avril 1943. En août et septembre, six d'entre eux furent fusillés. En 1945, à l'initiative de la Ville, leurs dépouilles furent inhumées dans un caveau d'honneur. Leurs noms : Armand et Emile Blondeau, Gustave Bodson, Fernand François, Fernand Georgin et André Féchir. Cités aussi : Emile Wollwert, tué au combat quelques semaines avant l'arrestation, et René Sougné, décédé dans un camp sous l'uniforme des triangles rouges.

PROMOTION DES ARTS MARTIAUX (1)

Les 11 et 12 mars, le hall des Bressaix a accueilli les tournois du Judo Club et du Budo Club. Gros succès de participation et belle promotion pour ces deux disciplines.

PROMOTION DES ARTS MARTIAUX (2)

Le Budo Club vient de faire paraître « Kendo / Guide pratique pour le débutant ». Signé par Michel Lambert et Gauthier de Bournonville, il développe aussi les grands principes d'un sport qui vise à

« tenir en estime la courtoisie et l'honneur » et à « promouvoir l'entente, l'entraide et le bien-être ». Bravo !

SUR LA CARTE DU CHAMPIONNAT DU MONDE D'ENDURANCE

Depuis sa création en 2012, le championnat du monde d'endurance (WEC) a été fidèle à Francorchamps. Ses responsables ont annoncé que ce partenariat se poursuivrait pendant au moins 5 ans. Excellente nouvelle car le WEC connaît de plus en plus de succès (72000 entrées cette année). Avec les 24 Heures et le GP, il est la troisième course de légende accueillie chez nous.

Le WEC a célébré les plus beaux virages du plus beau circuit du monde

LE SPORT EN ALERTE

A l'initiative du Panathlon Wallonie Bruxelles, auquel Stavelot adhère depuis 2018, sept fédérations viennent de lancer un message d'alerte à propos du recul des valeurs positives liées au sport. Autour et sur les terrains, on constate une montée du racisme, de l'homophobie et d'une agressivité amplifiée par la « culture de l'alcool ».

QUEL AVENIR POUR LE GP DE BELGIQUE ?

Dans le Bulletin du mois de janvier, nous évoquions la possibilité de voir le GP entrer dans un système d'alternance, ce qui aurait pour conséquence de ne plus l'accueillir à Francorchamps qu'une année sur deux. Au début de ce mois, la presse est revenue sur le sujet, évoquant une possible alternance avec le GP des Pays-Bas. Si tel devait être le cas, il faut s'attendre hélas à des conséquences sur la notoriété touristique et sur l'économie de la commune.

RENOVATION DES COURTS DE TENNIS

Depuis les années 1950 et la création de la plaine des Bressaix, le tennis fait partie du projet sportif local. La rénovation des courts ravagés par l'inondation de 2021 va achever la réhabilitation des Bressaix. Une inscription budgétaire de 150000 euros et une participation du club de 10000 euros sont prévues.

L'ENERGIE DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En 2022, la hausse du coût des énergies a impacté les comptes de la Régie Communale Autonome (RCA). Les factures électricité et chauffage ont atteint un montant de 56500 euros, soit 30000 euros de plus qu'en 2021 ! Mais sans le gain de la TVA, il aurait fallu payer 11800 euros de plus. Quant à l'examen des chiffres de la consommation du mazout au Hall des Bressaix, il montre l'efficacité des travaux d'isolation du bâtiment puisque, depuis leur réalisation, 175500 euros ont été économisés et 527 tonnes de CO_2 n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère.

BIENTÔT NONAGENAIRE, NOTRE PISCINE EST-ELLE EN BONNE SANTE ?

Construite en 1934, la piscine des Bressaix sera bientôt nonagénaire. Or, la durée de vie générale du béton est de 100 ans. La RCA et le service technique vont donc faire procéder à un examen de l'état de sa structure après la saison d'été qui débutera le 1er juillet pour se terminer le 27 août.

HAUSSE DES TARIFS

L'augmentation évoquée plus haut a obligé la RCA à adapter les tarifs de location des infrastructures. L'essentiel des dépenses reste cependant pris en charge par le subside attribué par la Ville. Car si le coût réel d'une heure d'occupation d'un hall s'élève à 24 euros, les occupants paient moins de 30% de cette somme, des réductions étant appliquées en fonction du nombre de – de 18 ans et de + de 60 ans. Ainsi, à Francorchamps, une heure « jeunes » coûte 2,50 euros. De plus, la Ville attribue aux clubs un subside annuel et soutient financièrement les stages jeunesse. La RCA quant à elle abandonne les revenus des cafétérias et de la publicité aux clubs concernés par leur exploitation. D'autres aides sont accessibles auprès des fédérations et de l'ADEPS.

INCIVILITES AU HALL DES BRESSAIX

Le personnel d'entretien a constaté récemment des incivilités qui compliquent son travail. Le point du règlement précisant que " chaque utilisateur doit laisser les vestiaires, les sanitaires et la cafétéria dans un état de propreté parfait" a été rappelé. Par ailleurs, un mur extérieur ayant été tagué, une plainte a été déposée auprès du service de police. Le hall est précieux et il doit être protégé.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CENTRE SPORTIF LOCAL

Une majorité du Conseil d'Administration de la RCA a décidé de répondre positivement à la demande des clubs bénéficiant des cafétérias de profiter d'un allongement de la période d'exploitation de celles-ci les samedis et dimanches. Toutefois, la responsabilité particulière liée à cette exploitation a fait l'objet d'un avis juridique précisant qu'elle incombe entièrement aux clubs concernés.

TOURISME

CHENEUX : LE CAMPING DE L'EAU ROUGE ETOILE

Déjà nominé en 2022 parmi les 20 meilleurs campings de Belgique, le Camping de l'Eau Rouge vient de recevoir l'award du camping avec le meilleur sanitaire du pays. Exemplaire !

FRANCORCHAMPS : DE BONNES TABLES

Le restaurant du Relais de Pommard a rouvert ses portes et le Roannay a décroché une étoile au Guide Michelin Belgique. Félicitations !

FRANCORCHAMPS : AMELIORER L'ACCEUIL DES TOURISTES (1)

Le circuit est le pôle majeur en matière de tourisme de spectacle sportif en Belgique. Afin d'améliorer l'accueil des touristes attendus pour le prochain GP de F1 (330000 tickets vendus), la Ville, en collaboration avec Malmedy et avec la Zone de Police, a décidé d'organiser une gestion moderne et transparente des campings et des parkings. Sont prévus l'usage de plateformes informatiques multilingues et l'amélioration des conditions d'hygiène.

FRANCORCHAMPS : AMELIORER L'ACCUEIL DES TOURISTES (2)

Le circuit poursuit sa modernisation avec l'inauguration d'une tribune entre le virage de la Source et celui de l'Eau rouge : 4100 places couvertes prolongées par des gradins permettant d'accueillir 3140 personnes supplémentaires. Une très grande réussite qui offre une vue unique au monde, absolument époustouflante.

FRANCORCHAMPS : AMELIORER L'ACCUEIL DES TOURISTES (3)

Le circuit a créé un chemin nature au bord de l'Eau rouge, entre le pied du Raidillon et Blanchimont. Agrémenté par des panneaux explicatifs et par des jeux pour les enfants, il serpente dans la forêt et permet d'admirer la rivière qu'il franchit à deux reprises.

SUR LES BALADES CYCLOTOURISTES

Depuis longtemps, le territoire communal est fort prisé par les amateurs de balades cyclotouristes. Hélas, le comportement de certains est source d'insécurité. En juillet 2022, le Collège avait invité l'organisateur des plus problématiques d'entre elles à prendre des mesures mais des comportements dangereux ont été à nouveau dénoncés et des accidents graves ont eu lieu. La question est examinée par le Collège des Bourgmestres de la Zone de Policie.

UNE VOIE DOUCE ET ARTISTIQUE

A l'initiative du Centre culturel, 10 œuvres d'art contemporain ornent dorénavant le parcours RAVeL de Trois-Ponts à Hockai. Intégrée à l'espace naturel traversé par cette voie touristique parmi les plus belles du pays, voilà une réalisation qui augmente encore son intérêt.

PROMENADE ACCESSIBLE A AMERMONT

L'Office du Tourisme a participé activement à la création du sentier PMR à Amermont. La notion PMR est en effet plus large que celle à laquelle on pense habituellement car elle concerne toutes les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer en terrain accidenté. Amermont s'ajoute à d'autres promenades aisées recommandées par l'OT (RAVeLs, Passerelle de Challes, tour du lac à Coo).

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Un arrêté publié en janvier invite à trouver un équilibre entre la croissance du secteur touristique et la nécessité d'encadrer la création d'hébergements. Le texte recommande de privilégier les hébergements de petite capacité dans les noyaux villageois (ce que de nombreux habitants entreprennent) et de réserver les entrées et les zones d'extension de village pour les gîtes de grande capacité.

AIRE D'ACCUEIL POUR LES MOTORHOMES

Ce projet doit améliorer l'accueil d'un type de mobilité touristique en pleine expansion via la création de 14 emplacements au parking des étangs, dans un cadre de grande qualité et proche du centre-ville. Les travaux devraient débuter en septembre pour une mise en service au printemps 2024. La promotion de ce nouvel outil sera assurée par notre Office du Tourisme.

COO SCHTROUMPFISSIME

Plopsa a inauguré une nouvelle attraction nommée « le Schtroumpfeur ». Cette inauguration survient pour le 65e anniversaire de la création des petits hommes bleus par Peyo. Un retour aux sources puisqu'il s'est inspiré des nutons légendaires au Pays d'Ardenne.

CITOYENNETÉ

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL : BILAN 2021 - 2022

Le Plan Stratégique Transversal (PST) est une démarche de planification de la politique communale. En 2021- 2022, 74% des 152 actions prévues ont abouti. La période nous a une nouvelle fois réservé des surprises : prolongement de la crise sanitaire, inondations, flambée des prix de l'énergie, guerre en Ukraine. Des actions supplémentaires ont donc été menées. Par ailleurs, le plan de relance économique post-covid s'est achevé avec la réalisation de 19 actions sur 24. Ce bilan traduit le souci de réaliser les engagements pris au moment de la conclusion du programme de majorité et la faculté de réagir efficacement dans les situations d'urgence. Bilan consultable sur le site de la Ville.

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL : VOLET 2023 - 2024

183 actions figurent dans ce dernier volet. On y trouve notamment le début de la réalisation de la salle culturelle, l'étude de la réfection de la rue Neuve, la création d'un Conseil consultatif de la Jeunesse, l'accompagnement des dossiers « Spar », « Policlinique » et « Maisons Hastir & Chauveheid », l'accentuation du projet POLLEC, le déploiement du

Un arbre remarquable à Blanchimont

Plan Communal de Développement Rural, la mise en œuvre du Groupe d'Action Locale, le recensement des arbres remarquables, l'introduction du dossier d'agrandissement de l'école de Hockai , la réfection des terrains de tennis et la création d'une aire d'accueil pour mobilhomes. Document consultable sur le site de la Ville.

BUDGETS PARTICIPATIFS 2023

Le dispositif des budgets participatifs vient d'ajouter 3 projets présentés par des asbl aux 9 qui ont déjà été soutenus depuis 2020. Il s'agit de l'amélioration de deux salles (Amermont et Pré Messire) et de la rénovation technique du cinéma Versailles.

CAP 48

Les 23 et 24 septembre, le défi solidaire « 100 km CAP 48 » traversera le territoire communal en empruntant le parcours balisé de l'Extra Trail.

POUR LA LIBERATION D'OLIVIER VANDECASTEELE

Défendre les droits humains fait partie des devoirs des habitants d'un pays libre. C'est pourquoi, comme dans beaucoup d'autres comunes, le Collège a proposé le vote d'une motion réclamant la libération d'Olivier Vandecasteele, ce compatriote injustement emprisonné par une dictature religieuse. Détenu pendant plus d'un an, transformé en monnaie d'échange, il a été libéré le 27 mai.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

AU CONSEIL DES AINES

Le Conseil poursuit son action d'animation, de réflexion et de proposition. Avec la collaboration de la nouvelle asbl Versailles, l'action « Ciné Seniors » a repris avec succès (programme dans le « Petit Tortillard » du vlan/échos). Le Conseil s'est intéressé au projet « Pedibus » du service Energie, à la poursuite des ateliers numériques « mobi'tic » et de remise à niveau du code de la route. En préparation : une conférence de notaires sur le sujet « Comment préparer sa succession » le 10 octobre et une autre sur le thème « Âgisme et jeunisme » au printemps 2024.

2024 : AUX URNES !

L'an prochain, les élections régionales, fédérales et européennes auront lieu le 9 juin, et les communales le 13 octobre. Pour la première fois, les jeunes de 16 à 18 ans pourront voter aux élections européennes. Vote non obligatoire pour lequel ils devront s'inscrire préalablement. Cette avancée démocratique fera l'objet d'une campagne d'information.

INFORMATION

VILLE MISE A L'HONNEUR

La plateforme et le magazine semestriel GREENPRO ont choisi Stavelot pour leur rubrique « Ville mise à l'honneur ». L'accent a été mis sur les projets menés pour protéger et enrichir la biodiversité et pour éduquer à la sauvegarde de l'environnement.

LE RAPPORT COMMUNAL EST DISPONIBLE

Le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune 2022 est disponible sur le site de la Ville. A côté de données générales, il présente les services rendus par les différents départements communaux, complétant ainsi la démarche menée par la publication du Plan Stratégique Transversal (voir ci-dessus).

L'INFO COMMUNALE SUR FACEBOOK

De janvier à mai, le secrétariat communal a publié 105 informations sur la page facebook de la Ville. Comme l'indique le nombre de partages, certaines

d'entre elles ont rencontré beaucoup d'intérêt alors que d'autres étaient accueillies avec plus d'indifférence. Des chiffres éclairants dont voici un résumé.

Les annonces concernant la circulation (fermetures de voiries, interdictions de stationnement, dispositions prises pour les courses cyclistes,…) ont été les plus nombreuses (18) et les plus nombreuses à être relayées : 650 fois.

En matière d'environnement, onze annonces relatives aux collectes ont été publiées, suscitant 199 partages et les modalités concernant la distribution gratuite des sacs PMC (2 annonces) ont été relayées par 144 personnes. Par contre, la publicité pour les conférences environnement (4 annonces) n'a été relancée que 2 fois.

En information, les publications (un Bulletin communal et deux brochures du service Accueil Temps Libre) ont été retransmises 53 fois mais les cinq rubriques annonçant les conseils communaux n'ont été répercutées que par 2 personnes. Les infos sur le Laetare, ont quant à elles circulé via 169 autres pages.

Les quatre offres d'emplois ont été reprises 437 fois et les six annonçant les jobs étudiants 261 fois. Trente protecteurs des animaux ont amplifié les campagnes visant la préservation des oiseaux, des batraciens et des abeilles. Enfin, en matière de solidarité, les cinq annonces pour les collectes de sang ont été relayées 25 fois et celle pour le service Handicontact 7 fois.

DES VTS PLUS FEMININES

Le 57e Festival Vacances Théâtre Stavelot aura lieu du 7 au 16 juillet. Si la programmation fait une large place à des spectacles créés dans notre espace culturel « Wallonie – Bruxelles », elle s'ouvre aussi à plus d'artistes féminines : comédiennes bien

sûr, mais aussi autrices, metteuses en scènes, musiciennes, chanteuses. Et pour l'après-midi familiale des P'tits Festarts, le 9 juillet, elles seront même superluettes, femmes papillons et percussionnistes engagées

DERNIERES NOUVELLES (1)
MOBILITE DOUCE AU HALL DES SPORTS

Huit bornes de recharge pour bicyclettes électriques viennent d'être installées à l'entrée du Hall des Bressaix, dans le prolongement du parking vélos. Elles sont reconnaissables à leur belle couleur vert fluo.

DERNIERES NOUVELLES (2)
WEC

En 2024, les 6 Heures de Francorchamps auront lieu le 11 mai.

URBANISME - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
LOGEMENT - PETITE ENFANCE - ENERGIE
PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL
TRANSITION NUMÉRIQUE

NATHALIE REINMESTER
Echevine

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

LA CLDR SUR LES RAILS !

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a été installée le 30 janvier dernier. Ce sont 49 habitants de la commune qui ont répondu à l'invitation lancée pour participer à cette nouvelle commission participative, l'occasion pour eux de prendre part à la construction de l'avenir de leur Commune et ses villages.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

49 Stavelotains ont souhaité s'investir au sein de cette nouvelle commission participative afin de co-rédiger un programme d'actions et une stratégie pour la Commune pour les 10 années à venir. En effet, une fois ce programme validé par le Gouvernement Wallon, la Commune disposera de 10 ans pour mettre en place les projets proposés, dont certains seront subsidiés par la Région.

Lors des différentes phases de consultation ayant eu lieu en 2021 et 2022, une série de propositions de projets, d'atouts et de faiblesses ont été récoltées auprès des différents publics consultés (personnes ressources, associations, jeunes, indépendants et auprès des habitants des villages). Ces propositions servent de base au travail de la CLDR, la Commission Locale de Développement Rural.

Celle-ci a commencé par s'approprier l'ensemble du contenu récolté lors des consultations, pour, par la suite, pouvoir définir une stratégie de développement pour la Commune de Stavelot et trier les nombreux projets proposés, ainsi que les prioriser.

La CLDR est un espace d'échanges entre la Commune et ses habitants. Elle permet aux élus de partager certaines informations importantes, ainsi qu'aux habitants de faire remonter certaines interpellations ou demandes émanant des villages qu'ils représentent dans une démarche constructive. La liste des membres représentants des villages se trouve sur le site de l'ODR.

Il est toujours possible de nous rejoindre !

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'Opération de Développement Rural ou contribuer au travail de la CLDR, surfez sur www.stavelotjeparticipe.info (via le QR code ci-dessous) et suivez les actualités via la page Facebook « Stavelot, je participe ». Si vous désirez rejoindre la CLDR, n'hésitez pas à contacter la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme

accompagnateur de la Commune dans son Opération de Développement Rural, au 080/67.84.70 ou par mail via f.schmitz@frw.be ou a.klein@frw.be

SCAN ME

URBANISME

PRÉSENTATION DU SERVICE DE L'URBANISME, QUELQUES CHANGEMENTS ET PRÉCISIONS

Le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement est chargé du traitement des permis d'urbanisme, des permis d'urbanisation, des certificats d'urbanisme, des permis d'environnement, des déclarations environnementales, des demandes des divisions, des renseignements urbanistiques, les infractions urbanistiques, de l'environnement et du patrimoine... Notre principale mission est de faire appliquer la législation en vigueur en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme dont l'outil principal est le Code du Développement Territorial (CoDT).

Il est utile de rappeller que le Collège communal n'est pas systématiquement décisionnaire en matière de délivrance de permis d'urbanisme. Dans certains cas de figure définis par le CoDT, c'est au Fonctionnaire délégué (Urbanisme de Liège) et/ou au Fonctionnaire technique que la décision appartient.

La Ville de Stavelot possède un Patrimoine vaste et exceptionnel. Toutes demandes de permis en site classé, bien classé, zone de protection, nécessite l'avis obligatoire (simple ou conforme suivant le cas) de l'AwaP (Agence wallonne du Patrimoine). Lorsque des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont envisagés sur un bien classé (y compris en site), la tenue de deux réunions de Patrimoine doivent avoir lieu avant le dépôt de la demande de permis d'urbanisme.

Depuis 2023, le Service de l'urbanisme se compose de quatre personnes

Sophie Debelle
Chef du Service de l'Urbanisme et du Service Energie ff.
Architecte, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme & conseillère en rénovation urbaine.

Delphine Coste
Architecte et conseillère en aménagement du territoire et urbanisme à temps plein pour le Service de l'Urbanisme.

Cindy Vincent
Attachée spécifique à 3/5ème temps pour le Service de l'Urbanisme.

Isabelle Ernotte
Employée d'administration à 3/4 temps pour le Service de l'Urbanisme.

Statistique des demandes traitées en 2022 :
+ de 120 demandes de permis d'urbanisme
3 demandes de permis unique
3 permis d'environnement
84 déclarations environnementales
22 demandes de divisions

Nous mettons en tout en œuvre pour traiter au mieux toute les demandes sollicitées auprès du Service de l'Urbanisme.

Pourquoi faut-il (parfois) attendre aussi longtemps ?

Nous avons besoin de temps pour :

- Analyser la complétude du dossier
- Etudier la demande de manière approfondie (objet de la demande, contexte, spécificité,...)
- Définir la procédure de demande de permis, les services extérieurs à solliciter et les moyens éventuels de publicité. (conformément au CoDT).
- Soumettre le dossier au Collège communal
- Rédiger les actes administratifs

Mais aussi pour :

- Assurer les permanences téléphoniques, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Assurer les permanences pour les rendez-vous, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous préalable
- Analyser les demandes diverses et y apporter réponses
- Aider et orienter le citoyen dans leur démarche administrative
- Collaborer avec les auteurs de projet
- ...

NOUS VOUS ENCOURAGEONS À PLANTER DES HAIES !

La haie constitue assurément le mode de clôture traditionnellement le plus répandu et dont il n'est pas inutile de rappeler divers avantages : la haie est un élément paysager de base, elle assure la beauté des abords des constructions, des installations, des voiries, de leurs accès et de leurs abords ; outre qu'elle offre la commodité du séjour des personnes, elle assure aussi la protection des propriétés contre l'intrusion, notamment du bétail errant, tout en étant la moins dangereuse pour les usagers de la route ; la haie favorise la pénétration de l'eau dans le sol ; la haie protège des effets mécaniques du vent et diminue les effets de l'érosion, mais, surtout, elle offre ombrage et protection et constitue un biotope privilégié pour la faune indigène ; la haie permet la continuité des couloirs écologiques en laissant passer les petits animaux tels que hérissons, renards et batraciens, dont elle assure le refuge. (*Extrait de la circulaire ministérielle du 14.11.2008 relative à la protection des arbres et haies remarquables, à la plantation d'essences régionales en zone rurale et aux plantations au sein d'un dispositif d'isolement*).

Soucieux de l'environnement, du paysage et de l'identité de nos villages, **nous vous invitons à planter une haie composée exclusivement d'essences régionales le long des limites de propriété**. Les plantations seront composées d'essences feuillues indigènes, plantées en mélange et/ou avec des variétés anciennes et locales (fruitiers) issues de la liste fermée ci-jointe en annexe. Les plantations seront établies en respect des dispositions du Code rural et du Code civil. L'entretien des haies est également réglementé par l'OPAG disponible sur le site de la Ville https://www.stavelot.be via l'onglet « Ma Commune » - « Arrêtés de Police ».

Par ailleurs, nous vous rappelons que toute plantation requise par un permis d'urbanisme constitue une obligation. Le non respect d'une condition de permis d'urbanisme est constitutif d'une infraction urbanistique qui pourrait faire l'objet d'une poursuite judiciaire.

Sollicitez une aide financière : nous vous invitons à vous renseigner sur l'action "**Yes We Plant**" menée par la Région Wallonne. Le Service public de Wallonie octroie aux propriétaires de terrains situés sur le territoire wallon une subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que

pour l'entretien des arbres têtards. Le formulaire de demande de subvention et ses annexes sont à introduire au plus tard 1 mois avant la réalisation des travaux de plantation ou d'entretien.

DEVEZ-VOUS DEMANDER UNE AUTORISATION POUR INSTALLER VOS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

Si vous respectez plusieurs conditions, sauf exception, vous n'avez pas besoin d'introduire une demande de permis d'urbanisme pour la pose de panneaux solaires en toiture. Peu importe la forme, la taille, l'épaisseur, la hauteur et la puissance de l'installation. Cette exonération est active si vous respectez les deux points suivants :

- Les panneaux sont fixés ou intégrés à la toiture,
- L'installation ne dépasse pas le bâtiment sur lequel elle est installée.

Dans le cas des toitures plates, le placement des panneaux photovoltaïques à 60° n'est pas considérée comme débordant. Cela ne nécessite donc pas de permis d'urbanisme.

Il est nécessaire de s'assurer que la pose ne se fait pas sur un site ou un bien protégé, le cas échéant l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme est obligatoire !

Cependant, si votre installation nécessite des travaux de préparation ou de construction, comme la construction d'un bâtiment à part, vous aurez besoin d'un permis d'urbanisme. Si vous choisissez une **installation au sol ou l'installation d'un suiveur solaire, un permis d'urbanisme** est nécessaire.

De manière générale, nous vous encourageons à privilégier l'installation intégrée dans le paysage et qui n'a pas d'impact au sol.

ATTENTION RADON

Le radon est un gaz naturel radioactif (inodore, incolore et insipide) provenant de l'uranium présent dans le sol et les roches. En Belgique, il se retrouve dans le sous-sol en quantités variables selon les caractéristiques géologiques.

L'inhalation de ce gaz est dangereuse pour la santé. Elle augmente notamment le risque de développer un cancer du poumon.

Depuis le sous-sol, le radon peut s'infiltrer dans tout type de bâtiment : maison, bureau, école,...

Le radon peut pénétrer dans le bâtiment par les fissures du sol, les joints entre les parois, les fissures des murs et de la dalle, le vide ventilé et la cave, les équipements sanitaires, les approvisionnements d'eau ou encore par l'air extérieur.

Certaines constructions laissent plus facilement pénétrer le radon en provenance du sous-sol.

Cela dépend de l'étanchéité de la dalle comme du type de construction. De plus, les matériaux de construction libèrent eux-mêmes du radon, mais en quantité bien moindre que le sous-sol.

À l'air libre, le radon est vite dilué. Par contre, dans un lieu clos comme une habitation ou le lieu de travail, il peut se concentrer de façon importante. C'est particulièrement le cas lorsque les locaux sont mal aérés.

La région de Stavelot est reprise dans les zones à risque et fait partie des communes de classe 2b, c'est-à-dire que 10% des logements sur le territoire dépassent le niveau de référence. Il est donc

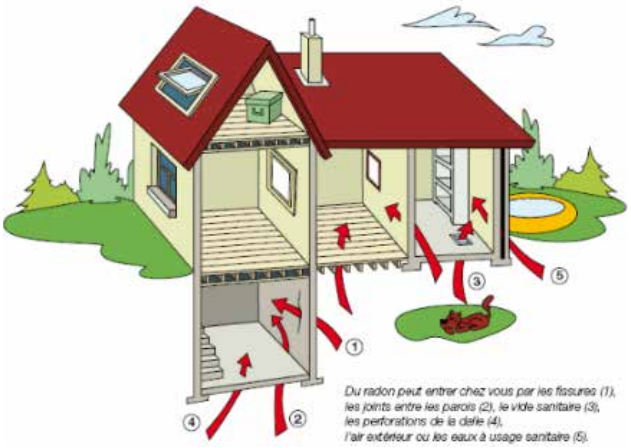

important d'agir et de prendre des actions pour réduire la concentration en gaz-radon dans les bâtiments.

Action radon pour le dépistage du radon mené par l'AFCN

Durant cette action, le **coût d'un détecteur** (et l'aide éventuelle à la remédiation) est de 15 €.

Cette campagne se déroule **du 1er octobre jusqu'au 31 décembre ou bien jusqu'à écoulement des stocks.**

Commander un test radon : si vous souhaitez connaître le taux de radon dans votre habitation, vous pouvez commander un test radon sur le site web www.actionradon.be. La mesure dure trois mois et doit être effectuée entre octobre et avril

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus à l'AFCN (Agence fédérale de Contrôle nucléaire).

ENERGIE

A LA RECHERCHE DE CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS POUR CONSTRUIRE OU RÉNOVER ?

Le Guichet Energie de Verviers vient à la rencontre des Stavelotains et sera présent régulièrement lors de permanences à l'Hôtel de Ville.

Prochaines permanences gratuites du guichet énergie : Les 22 juin, 19 octobre et 30 novembre 2023

Cette rencontre étant personnalisée, elle a lieu sur rendez-vous : 087/44 03 60 ou guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be

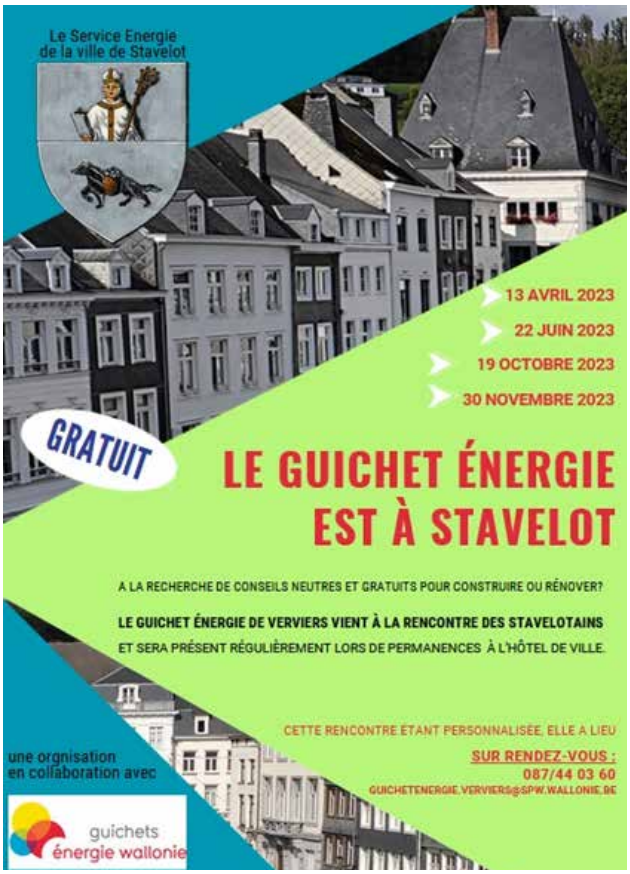

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, ÇA AVANCE À STAVELOT !

Le service technique de l'Espace Chefosse

C'est un scénario ambitieux qui a été retenu par la Commune de Stavelot pour rénover énergétiquement le bâtiment du Service Technique Communal à l'espace Chefosse.

Les critères d'éligibilité pour proposer une candidature en vue de l'obtention du subside du Plan de Résilience et de Rénovation de la Wallonie impliquaient de proposer un projet qui permettrait, après travaux, une réduction d'énergie finale de minimum 35% et de diminuer l'énergie primaire de 30% et de réduire les émissions de CO2 de 55%.

Le Service Technique va donc subir un lifting énergétique en profondeur comprenant la ré-isolation complète de l'enveloppe du bâtiment (murs, toitures, châssis), le remplacement du chauffage et de la ventilation, le relighting complet avec

un passage au LED et l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'économie calculée par l'audit réalisé sur le bâtiment atteint 145.373kWh/an (ce qui correspond à +/- 14.500L d'équivalent en mazout.)

La promesse de subside obtenue pour cette rénovation de grande ampleur est de 448.331.34€ et représente 80% des dépenses éligibles des travaux.

La fin des travaux devra avoir lieu avant le 31/03/2026.

INFORMATIONS

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : STAVELOT SUR LE PODIUM

En 2018, la Ville a investi 1 130 000 € (dont 505 000€ de subsides) via le plan « Cigogne 3 » pour bâtir sa nouvelle crèche « L'Arbre aux Papillons ». Avec ses 36 places et ses 15 emplois, elle fêtera donc en septembre ses 5 ans d'existence. Alors que de nombreuses communes de l'arrondissement peinent à offrir des lieux d'accueil pour les tout-petits, Stavelot occupe la 3e place avec un taux de couverture de 64,8% (la moyenne dans l'arrondissement descend à 40,3% et à 38% pour la Wallonie - Source : RW 2021). Retrouvez l'ensemble des informations relatives à notre crèche communale via le lien Premier Pas ONE https://my.one.be/.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Ateliers et conseils totalement gratuits.
Inscription par mail epn@stavelto.be
ou 080/78.62.66.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans les semaines à venir chaque ménage va recevoir un courrier émanant du gestionnaire de réseau (gaz et électricité) concernant les bons réflexes à adopter en cas de panne de courant ou de constatation d'une fuite de gaz.

Ces informations sont relativement importantes et peuvent éviter certaines situations indésirables nous vous conseillons vivement d'apposer ces autocollants à proximité des compteurs adéquats.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez consulter le site Resa.be.

Damien Legras président commission énergie

En tant que gestionnaire de réseau, RESA réalise le dépannage uniquement lorsque la panne se situe sur le réseau.

CPAS-AFFAIRES SOCIALES-
PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Anne CABRON-WETZ
Présidente du CPAS

CPAS

MRS

Des projets, des sorties !

Pour le plus grand plaisir de tous, le barbecue était enfin de retour cette année. C'est avec joie et enthousiasme que les résidents ont choisi et réalisé la décoration de cet évènement qui est le leur.

La réalité virtuelle, un projet de longue date et de longue haleine qui commence à voir le jour. Suite aux nombreuses réunions à l'initiative de Monsieur Jean-Pierre Lejeune et notre équipe d'animation, les premiers essais, plutôt concluants, ont eu lieu avec un petit groupe de résidents. Le matériel nécessite encore quelques petits réglages pour que ce projet devienne une activité à part entière. Merci à l'équipe pour cette belle avancée !

Les beaux jours arrivent et les sorties aussi !

Les résidents sont donc conviés à diverses activités.

Ce mois de juin ils ont profité le temps d'une journée : d'une excursion à Pairi Daiza, du marché de Maastricht et d'un bon restaurant, d'une balade en bateau à Visé et d'une marche gourmande autour du lac de Coo.

Notre première sortie, l'inauguration du sentier sensoriel d'Amermont en a déjà ravi plus d'un.

SERVICE SOCIAL

« La précarité est une spirale ou chaque facteur est susceptible d'entraîner les autres, soit dans un sens positif, soit dans un sens négatif »

Au plus proche du citoyen les Centres publics d'Action sociale (CPAS) constituent le dernier filet de protection sociale. En insistant aujourd'hui sur les « devoirs » des bénéficiaires, l'objectif des centres consiste à établir une « solidarité responsable ».

Lorsqu'une personne n'a pas droit à l'aide de la sécurité sociale et lorsque la solidarité familiale est épuisée, l'aide sociale apparaît souvent comme le dernier échelon de secours. Agissant ainsi de façon subsidiaire, le CPAS délivre dans le respect de la confidentialité l'aide la plus appropriée après avoir réalisé une enquête sociale destinée à

déterminer les besoins précis de la personne. Les CPAS conditionnent progressivement les prestations sociales telles que l'aide financière à l'obligation d'être « disposé à travailler ». En échange d'une participation active à sa réinsertion, le bénéficiaire obtient un accompagnement individualisé.

CPAS : quelles aides ?

- **Aide au logement** : garantie locative, logement d'urgence, adresse de référence pour les personnes sans-abri, aide pour le séjour en maison de repos...
- **Aide en matière d'énergie** : tarif social gaz/électricité, intervention dans les frais d'énergie, mesures et conseils pour économiser l'énergie, plan de paiement...
- **Aide alimentaire** : colis alimentaires et d'hygiène, repas à domicile...
- **Aide médicale** : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques...
- **Aide psychologique** : conseils, prise en charge d'une partie des frais de consultations...
- **Aide financière** : soutien financier ponctuel ou régulier, complément à un revenu ou une allocation...
- **Aide au surendettement** : médiation de dettes, accompagnement individuel, accompagnement administratif, gestion budgétaire...
- **Aide pour les familles** : participation aux frais de scolarité des enfants, lutte contre la pauvreté infantile, lutte contre la fracture numérique (ordinateur, internet...), activités sociales et culturelles...
- **Mise au travail** : insertion socioprofessionnelle en tant qu'employeur...

Le CPAS de Stavelot assure la prestation d'un certain nombre de services et veille au bien-être de chaque citoyen : c'est l'aide au maintien à domicile avec le service de proximité et la distribution des repas à domicile ; c'est une offre médicale diversifiée au sein de la policlinique ; ce sont les partenariats avec la Croix Rouge et le Plan de Cohésion Sociale pour l'épicerie sociale.

La collaboration entre le CPAS et le PCS se développe de plus en plus : ateliers bien-être, ateliers énergie, stage de printemps, été solidaire mais aussi appels à projets communs. Collaboration également dans le cadre de formations : sur la prévention des assuétudes par AVAT (Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes) ainsi que sur la santé mentale et le bien-être des enfants, des adolescents et des familles par REALISM (Réseau Enfants Adolescents Liège Santé Mentale)

AFFAIRES SOCIALES

AVIQ

Vous êtes en situation de handicap ?

Sur proposition d'un membre de la CPBS, depuis le mois de mars : permanence AViQ - Branche handicap, le 2e vendredi de chaque mois, à partir de 8H30 à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Stavelot

Sur rendez-vous :
042/20.11.84
0473/335.955
gregory.brouillard@aviq.be

L'AViQ - Branche handicap est compétente pour les informations, aides et conseils en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap et plus particulièrement pour :

- la sensibilisation et l'information en matière de handicap
- les aides et conseils en matière d'accueil, d'hébergement et d'aide à domicile
- les interventions financières dans l'équipement du matériel spécifique qui favorise l'autonomie au quotidien
- le soutien à l'insertion professionnelle via des aides à l'emploi et à la formation.

Toutes les infos via www.stavelot.be

MAINTIEN À DOMICILE

Nous souhaitons tous vivre à domicile le plus longtemps possible, demeurer là où les souvenirs se sont accumulés, là où l'on se sent vraiment chez soi. Le maintien à domicile nécessite quelques aménagements intérieurs afin d'éviter les chutes pouvant causer des dommages irréversibles.

Supprimez le risque de glisser et de trébucher : pour votre sécurité, retirez tous les tapis non fixés au sol, sécurisez votre douche ou votre baignoire à l'aide d'une barre d'appui et d'un antidérapant. Les différences de niveau (marches ou dénivelés au sol) constituent le plus grand danger pour les personnes âgées. Les escaliers sont responsables de nombreux accidents domestiques et peuvent causer de graves fractures. Si vos finances le permettent, installez donc un monte-escalier afin de limiter les risques.

Eclairez : se déplacer dans l'obscurité peut s'avérer risqué ! Prévoyez des interrupteurs et luminaires à proximité de zones stratégiques (à côté du lit, à l'entrée de la maison, dans le couloir menant vers les toilettes...). Idéalement, investissez dans des lumières automatiques déclenchées grâce à des détecteurs de mouvements. Vous pourrez ainsi vous déplacer le soir en toute sécurité.

Sélectionnez un mobilier approprié : optez pour des meubles à votre hauteur (lit, toilette, plan de travail culinaire..) qui vous éviteront de fournir trop d'efforts et préserveront votre dos plus longtemps.

Gardez la forme et prenez soin de votre mental : si vous le pouvez, prenez le temps de réaliser quelques exercices physique par jour : faites des balades, jardinez, rendez visite à vos amis, allez chez le coiffeur, faites les boutiques, maintenez une vie sociale active et faites-vous plaisir. Le bien-être mental est tout aussi important que la santé physique.

→ **Aides à domicile** : il peut arriver que certains ainés aient besoin d'un petit coup de pouce concernant certains aspects de la vie courante : des aides existent.

Vous pouvez faire appel au service des repas à domicile si vous n'avez plus la possibilité de cuisiner, à une aide-familiale ou une aide-ménagère pour vous aider dans certaines tâches. Vous pouvez bénéficier de la télé vigilance : un accessoire d'alerte (pendentif,

bracelet) qui à la moindre pression vous mettra en contact avec une centrale, vous garantissant une aide rapide.

CONSEILS CANICULE

Pensez à prendre des nouvelles des personnes qui vivent seule.

ALZHEIMER CAFÉ

Un Alzheimer Café est un lieu de rencontre en milieu non médicalisé où l'accent est mis sur la convivialité. On s'y réunit autour d'une boisson, d'un gâteau ou d'un chocolat... pour y poser des questions concrètes sur la vie de tous les jours avec Alzheimer et discuter de façon informelle... briser les tabous et la solitude qui vont de pair avec la maladie.

Ces rencontres sont ouvertes à tous (patients, proches, professionnels, bénévoles... et sont gratuites.

L'Alzheimer Café vous accueille tous les 4èmes lundis du mois de 14 à 16 heures (hors vacances scolaires et jours fériés).

Rendez-vous Local de la Croix Rouge de Stavelot, Chemin du Pré des Larrons 9 080/880880.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE

ATELIERS CUISINE

L'atelier cuisine se retrouve 2x/mois, le groupe s'agrandit et les personnes désireuses d'y participer sont les bienvenues. Fin mai les participants ont pris part à une balade gourmande lors de laquelle ils mettaient en place le plat principal

STAGE DE PRINTEMPS

Le PCS a organisé un stage d'une semaine au mois de mai en collaboration avec la bibliothèque communale et l'espace public numérique. Ce sont 18 enfants qui se sont glissés dans le monde magique d'Harry Potter. Au menu, création de leur baguette magique, tournoi de la coupe de feu, potion maison, journée au Val de Wanne, cinéma, etc.

POTAGER COLLECTIF

Le potager collectif est à la recherche de participants. Envie d'apprendre, de partager vos connaissances, de rencontrer des personnes passionnées et de cultiver vos légumes bios ? N'hésitez plus et rejoignez-nous ! Notre potager se trouve aux petites communes. Pour plus d'info contactez-nous par téléphone 080 282 440 ou par mail : pcs@stavelot.be

PROJET SIDA

Nous avons reçu nos deux boîtes pouvant contenir des préservatifs ainsi que des protections hygiéniques, elles seront bientôt posées à côté des Maisons des Jeunes de Stavelot et Francorchamps.

ANIMATIONS D'INCLUSION POUR PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP

Nous organisons en collaboration avec la cellule Altéo Stavelot- Malmedy des animations de loisir pour les personnes porteuses d'un handicap : notre blind-test a attiré une centaine de personnes ainsi que la balade gourmande. Nous remercions toutes les personnes qui donnent de leur temps pour mener à bien ces activités.

ATELIERS COLLECTIFS

Nous proposons aux personnes seules de nous rejoindre pour des ateliers diversifiés : peinture, couture, blind-test, balade guidée, jeux de société, initiation aux massages, relaxation, excursion à l'abbaye de Maredsous et au château de Freyr. Atelier d'élaboration des panneaux indicateurs pour l'évènement organisé par le Centre culturel : « La voie-x est libre »

Vous vous sentez seul ? Avez envie de rencontrer des gens ?

N'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos ateliers ou tout simplement nous rencontrer pour nous faire part de vos projets.

Plan de Cohésion sociale de Stavelot
080/ 282 440 - 0478/ 127 891 - pcs@stavelot.be

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

COMMISSION DES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

Sentier sensoriel

Créé à l'initiative de la CPBS, le sentier sensoriel a été inauguré officiellement le samedi 6 mai dernier dans le bois d'Amermont. Il est le résultat de trois années de réflexion et de mise en œuvre de la CPBS, soutenue par la commune et son budget participatif (10.000 €), le Service Travaux et son Echevin, les entreprises Bodarwé, NB Béton et Probémal, la Cité de l'Espoir à Dison, les services clubs Inner Wheel les Fagnes et le Kiwanis de Stavelot. Merci aux bénévoles et à Christian, auteur des plans du sentier et des nombreux panneaux didactiques.

Ce sentier de 700m que vous pouvez découvrir sur le chemin d'Amermont, doit permettre à des personnes porteuses d'une déficience physique et/ou mentale de vivre un moment privilégié et sécurisé au cœur d'un joli bois. Il offre aussi une balade agréable et pédagogique aux écoles, mais aussi aux familles avec poussette et aux plus âgés. Des bancs et une table permettent enfin de faire une pause et de profiter d'un «bain de forêt». Il deviendra certainement un lieu de rencontre et de partage où toutes et tous pourront se sentir inclus et bienvenus. Deux autres boucles devraient compléter ce sentier dans le futur.

Sensibiliser, encore et toujours

Si la CPBS a déjà mis en place différentes actions de sensibilisation aux handicaps tant auprès d'enfants que d'adultes, l'information et la prise de conscience de tout un chacun au vécu de ces personnes porteuses d'une déficience physique et/ou mentale reste un travail de longue haleine.

La dernière action en date s'est déroulée le mardi 16 mai dernier au Ciné-Versailles. En collaboration avec la Maison Speranza et Inclusion-asbl, nous avons projeté le reportage « Ma Maison, c'est ici ».

Ce documentaire a présenté trois parcours de vie différents vécus par des personnes handicapées, et posé des questions fondamentales : les personnes porteuses d'une déficience physique et/ou intellectuelle ont elles le droit de choisir où elles souhaitent vivre ? Sont-elles obligatoirement vouées à vivre tôt ou tard en institution ?

Quelles sont leurs difficultés au quotidien ? Comment garantir ce droit ou proposer des solutions alternatives ? Deux parents sont ensuite venus partager leur vécu au jour le jour parfois bien difficile. Une soirée à la fois enrichissante pour tous les participants et stimulantes dans la réflexion que mène actuellement la CPBS autour des réalités vécues par les aidants-proches dans notre commune.

Deux nouvelles personnes relais pour vous aider

Depuis plusieurs années, l'antenne Handicontact de la commune de Stavelot était gérée par Mme Ernotte ; depuis début avril, c'est Arnaud Barth, responsable de Plan de Cohésion Sociale qui a été désigné comme relais Handicontact. N'hésitez pas à le contacter au 0478/127891, il pourra vous orienter au mieux dans différents domaines comme les soins de santé, les allocations, la mobilité, les loisirs, la scolarité... Comme par le passé, il effectuera son travail à ce niveau en parfaite harmonie avec la CPBS.

Handicontact

Quand on est en situation de handicap ou aidant proche, on ne trouve pas toujours facilement certaines informations sur des questions liées à l'accueil, l'hébergement et l'aide à domicile, les interventions financières ou pour les allocations familiales, ou encore un soutien dans la recherche d'une formation ou d'un emploi... Sur proposition d'un membre de la CPBS, un nouveau service important a vu le jour il y a peu : une permanence AViQ - Branche handicap. Celle-ci se déroule dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville chaque deuxième vendredi du mois de 8h30 à midi.

Monsieur Gregory Brouillard, du service AViQ-Branche handicap, vous accueillera sur rendez-vous (0473/335.955).

Wallonie familles santé handicap AVIQ

Pour la CPBS,
Yves Reinkin
Président

CitoyenS!

Le soutien à la jeunesse est un sujet fondamental pour CitoyenS!

Au niveau communal, la politique en matière de jeunesse a un impact direct et important sur le développement et l'épanouissement de nos jeunes. Nous profitons de ce bulletin communal pour vous partager nos réflexions.

Pourquoi est-ce important de soutenir la jeunesse ?

Soutenir les jeunes, c'est leur donner les clés de se réaliser et de réaliser les projets auxquels ils sont attachés. Cela peut se faire de différentes manières : en y allouant des ressources financières, en créant un cadre innovant qui permet à de nouvelles idées de germer, en impulsant de nouveaux projets ou en fournissant un support matériel et humain pour les projets en cours.

Quels sont les défis liés à l'encadrement de la jeunesse aujourd'hui ?

Les défis sont nombreux : les évolutions numériques, les assuétudes, le harcèlement, la participation citoyenne, le climat, l'environnement... Rendre le jeune acteur et citoyen est le défi le plus important : prendre conscience du monde dans lequel il vit, de l'impact qu'il peut apporter à celui-ci en tant que citoyen responsable et actif.

Qu'en est-il des jeunes en décrochage ?

Il n'y a pas de recette miracle. Plusieurs acteurs ont un rôle à jouer qu'ils soient institutionnels ou associatifs : les écoles, la maison des jeunes, Entre Familles ou les AMO sont là pour essayer d'encadrer les jeunes, de leur donner les clés de compréhension du monde dans lequel ils vivent.
Parfois cela fonctionne très bien et permet à de nombreux profils de retrouver un chemin de vie et de progression qui leur correspond et qui est en accord avec les valeurs de notre société. Malheureusement, dans certains cas, les divergences sont trop fortes et l'on n'arrive pas à trouver une solution sur-mesure.

Quels moyens pour une intégration efficace ?

Donner les moyens à la jeunesse c'est aussi donner des moyens au secteur de la jeunesse et il en manque cruellement. De plus, il faut que les communes et notamment Stavelot aient une vraie politique jeunesse en développant des synergies plus importantes entre les pôles existants, en les renforçant ou en les développant davantage. Pouvoir miser sur l'interconnexion de ces pôles en choisissant judicieusement leur localisation et en leur donnant les moyens de travailler ensemble permettra en termes de résultats de dépasser la somme de leurs valeurs individuelles. L'investissement dans les nouvelles infrastructures de la Maison des Jeunes à la Basse Cour est un premier pas, il en faudra d'autres dans le futur.

Peut-on encore croire en la jeunesse ?

Évidemment ! Ne pas croire en la jeunesse, c'est renoncer à notre futur. Ne pas lui faire confiance, c'est courir à notre perte ! Il faut laisser à la jeunesse la possibilité d'essayer, de tenter, de faire des erreurs, de recommencer et de réussir. Les plus anciens font encore des erreurs et pourtant on ne leur en tient pas toujours rigueur : laissons aux jeunes la possibilité de se planter, mais surtout laissons leur la possibilité d'essayer.

Et vous qu'en pensez-vous ?

Nous avons récemment lancé la construction de notre projet Stavelot 2024-2030. Cette réflexion est au cœur de notre projet politique et nous le menons dans tous les domaines qui touchent à la vie communale. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

Marie-Céline Colin, Fabienne Detrembleur, Gaetan Dumoulin, Anne-Marie Englebert, Pierre Erler, Fabrice Lebrun, Stéphanie Lejeune, Vincent Lignoul, Romain Lousberg, Olivier Marchal, Jérôme Monville, Jean-Marc Servais.

Conseillères et Conseillers CitoyenS! du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale

info@citoyenstavelot.com
@citoyenstavelot.com

LA PAGE DE LA LISTE DU BOURGMESTRE

La Liste du Bourgmestre a préparé le futur avec vous

Depuis le début de cette mandature, la Liste du Bourgmestre s'est attachée à préparer les grands enjeux du futur de notre commune. Grâce au Master Plan (qui s'intéresse plutôt au centre-ville) et au Plan Communal de Développement Rural (qui cible les villages), le groupe LB a confié à des professionnels la charge de consulter avec pertinence toute la population. Le but de ces consultations était de déterminer vos aspirations quant à la façon dont il faut construire l'avenir et concevoir le développement de la commune. Le résultat de ces larges enquêtes est maintenant connu, répertorié et communiqué à tous viale site Internet de la Ville. Au travers de ce travail, c'est une analyse non partisane qui va déterminer les actions de demain.

Ces plans, jugés inutiles (sic) par l'opposition, donnent pourtant une ligne directrice tracée collectivement. Elle vise toutes les matières et tient compte du développement durable et de l'avenir de la jeunesse.

Quelques nouvelles du Conseil communal :

- la majorité vote ses projets et les dépenses y afférentes alors que l'opposition vote les projets mais reproche les dépenses
- le cœur de l'opposition saigne pour la culture mais elle demande le retrait du projet de construction de la salle culturelle alors que nous touchons enfin au but
- l'opposition pleure l'éventuelle perte du Grand Prix de Belgique mais refuse de s'aligner sur l'exigence d'un accueil digne pour les milliers touristes qui s'y pressent, notamment dans les parkings ; c'est un événement mondial mais il serait selon elle inutile (re-sic) de traduire les plateformes de réservation en quatre langues
- attentiste, l'opposition rejette d'abord le projet de création d'une aire d'accueil pour motorhomes avant de s'y accrocher (et même de tenter de se l'attribuer) quand elle apprend qu'il verra bien le jour grâce à la reconnaissance et à un subside (350000 euros) du Commissariat Général au Tourisme.

Nous terminons ce billet en vous souhaitant un très bel été.

Profitez bien des multiples activités culturelles, sportives et de loisirs que notre commune va à nouveau accueillir.

Pour la Liste du Bourgmestre,

Jean Pol Bleus, Thierry de Bournonville, Anne Cabron-Wetz, Robert Coeckelberg, Philippe Crasson, Florence Depouhon, André Gerard, Alexandre Grosjean, Elisabeth Guillaume, Raymond Kockelmann, Damien Legras, Patrice Lefebvre, Fabien Legros, André Piron, Yves Reinkin, Nathalie Rentmeister, Delphine Servaty, Nicole Simon

Editeur responsable : Collège Communal de la Ville de Stavelot - Place Saint Remacle 32 - 4970 STAVELOT